



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.15

9 octobre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 15e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 2 octobre 1989, à 15 heures

Président : M. GARBA (Nigeria)
Puis : M. HURST (Vice-Président) (Antigua-et-Barbuda)
Puis : M. MUDENGE (Vice-Président) (Zimbabwe)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [129] (suite)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Herbert (Saint-Kitts-et-Nevis)
M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)
M. Kasim (Jordanie)
M. Traoré (Guinée)

Allocution de M. Geoffrey Palmer, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Déclarations de

M. Wijeratne (Sri Lanka)

M. Bongo (Gabon)

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 129 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/44/535/Add.2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'appelle l'attention de l'Assemblée sur le document A/44/535/Add.2, dans lequel figure une lettre que m'a adressée le Secrétaire général pour m'informer que suite à ses lettres des 19 et 26 septembre 1989, la République dominicaine a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. HERBERT (Saint-Kitts-et-Nevis) (interprétation de l'anglais) :
Monsieur le Président, au nom de la délégation de Saint-Kitts-et-Nevis, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence. Ma délégation a une confiance absolue en vos compétences et en celles des vice-présidents et nous vous assurons de notre plein appui et notre pleine coopération.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à notre secrétaire général, Javier Pérez de Cuéllar, pour le dévouement, l'engagement et la persévérance dont il a fait preuve en oeuvrant inlassablement à la cause de la paix. Ses efforts ont été couronnés de succès. Il s'agit toutefois d'un succès qui pourrait s'avérer bien fragile s'il n'est pas étayé par la volonté de la communauté internationale de soutenir la cause de la paix partout dans le monde.

Monsieur le Président, je vous apporte les félicitations les plus chaleureuses du Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, l'honorable Kennedy Alphonse Simmonds, qui avait pris toutes les dispositions nécessaires pour se trouver parmi nous aujourd'hui. Vous comprendrez cependant les circonstances tragiques qui l'ont retenu chez lui.

C'était le 17 septembre, deux jours seulement avant le sixième anniversaire de l'indépendance de notre nation. Tout était prêt pour la célébration; nous recevions déjà de nombreuses félicitations de la famille des nations. Soudain,

M. Herbert (Saint-Kitts-et-Nevis)

nous avons été frappés par un horrible ouragan, nommé Hugo, qui a laissé dans son sillage la mort, la destruction, la tragédie et des sinistrés à l'est des Caraïbes.

Depuis les cinq dernières années, Saint-Kitts-et-Nevis s'enorgueillissait du taux de croissance de son économie, qui était de 5.8 %. Nous avons mis en valeur notre infrastructure pour assurer un meilleur niveau de vie à chaque homme, femme et enfant dans notre pays, tout en adhérant aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

M. Herbert (Saint-Kitts-et-Nevis)

Soudain, nous nous sommes trouvés face à une dure réalité : nous étions en train de faire marche arrière et il faudrait de nombreuses années avant de pouvoir réparer les dommages provoqués par Hugo. Le représentant d'Antigua-et-Barbuda a déjà fait, au nom de son gouvernement et des Gouvernements de la Dominique et de Saint-Kitts-et-Nevis, une déclaration à propos du cyclone Hugo devant les membres du Bureau, et je ne vais pas ennuyer l'Assemblée avec le récit de nos malheurs. Qu'il suffise de dire que nul ne peut décrire la situation tragique où se trouve mon pays après avoir été battu sans répit durant plus de 10 heures par des vents soufflant à près de 140 miles à l'heure accompagnés de pluies diluviennes. Des centaines de personnes n'ont plus de logement et vivent dans des abris de secours. Les hôpitaux ont été gravement endommagés. Des écoles, des églises, des collèges, des usines, des commissariats de police et des ports ont été détruits. Les pylones et les fils électriques ont été arrachés et le système d'adduction d'eau a été endommagé. Des arbres énormes ont été déracinés et des récoltes ont été détruites.

Au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Kitts-et-Nevis, je dois remercier les différents pays et institutions des Nations Unies qui sont intervenus rapidement pour nous venir en aide. Je tiens cependant à souligner que faire face à la situation à court terme n'est pas suffisant; c'est pourquoi je demande à tous les membres de contribuer à la reconstruction à long terme de notre infrastructure.

Nous avons eu la chance de pouvoir restaurer l'infrastructure du secteur touristique, ce qui permettra peut-être de compenser les pertes subies dans le secteur agricole et l'industrie légère.

J'en viens maintenant à la situation internationale, où quelques lueurs d'espoir semblent poindre à l'horizon, grâce en grande partie à cette organisation, dirigée avec tant de compétence par le Secrétaire général.

Dans ce contexte, ma délégation se félicite de l'arrêt des hostilités entre l'Iran et l'Iraq. Nous rendons hommage au Secrétaire général et aux forces des Nations Unies sur le terrain pour les efforts qu'ils déploient pour maintenir la cessation des hostilités et surveiller en permanence la situation sur place.

L'oeuvre accomplie par les forces de maintien de la paix dans cette région et ailleurs est une tâche vitale mais dangereuse qui, cela va de soi, requiert d'immenses ressources financières pour pouvoir fonctionner efficacement. Nous demandons aux Etats du système des Nations Unies économiquement puissants de s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de l'Organisation pour qu'elle puisse remplir plus efficacement son oeuvre de paix.

M. Herbert (Saint-Kitts-et-Nevis)

En Afghanistan, le conflit couve toujours. Je lance un appel pour que cessent les querelles intestines dans ce pays troublé. Je réaffirme la nécessité de la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. La nécessité d'un dialogue élargi entre les différentes factions internes et de la création d'un climat politique propice au retour des réfugiés afghans dans leur pays est apparente. En dernière analyse, c'est le peuple afghan lui-même qui, mieux que personne, peut trouver un règlement pacifique au problème afghan.

Dans plusieurs de nos pays, la volonté du peuple est le fondement sur lequel nos sociétés reposent. Le 21 mars de cette année, la population de Saint-Kitts-et-Nevis a eu l'occasion d'exercer sa volonté, librement, équitablement et sans crainte. C'est pourquoi je ne puis faire autrement que me faire l'avocat de la volonté des peuples partout dans le monde.

Je tiens à féliciter chaudement le Secrétaire général de l'initiative qu'il a prise à propos du Sahara occidental et qui a abouti à l'établissement d'une commission technique chargée d'encourager le processus de paix dans la région. Ma délégation se réjouit de la réunion tenue à New York en juillet pour étudier les moyens d'accélérer et de faciliter la mise en oeuvre des propositions de règlement présentées par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine ainsi que la participation aux discussions de représentants du Maroc et du Front Polisario. Je prie instamment le Front Polisario et le Royaume du Maroc de poursuivre le dialogue et de continuer à rechercher des domaines d'accord, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité au Sahara occidental. Là aussi, il faut que la voix du peuple se fasse entendre.

Les efforts destinés à aider le peuple du Kampuchea à obtenir la paix et la justice doivent se poursuivre sans relâche. Répondant à l'appel lancé par l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session en faveur de la création d'un gouvernement provisoire au Cambodge, une conférence internationale s'est tenue à Paris en juillet et en août 1989, conférence à laquelle les pays de l'Asie du Sud-Est ont participé avec d'autres en vue d'élaborer un plan global de paix destiné à mettre fin à 20 années de lutte au Cambodge. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir convoqué cette conférence. Nous supplions toutes les parties intéressées d'oeuvrer au sein des Nations Unies pour assurer que les atrocités commises dans le passé ne puissent jamais se renouveler.

M. Herbert (Saint-Kitts-et-Nevis)

Je prie également le Secrétaire général d'user de ses bons offices pour faire entreprendre une enquête complète sur les cas de violence et d'abus de pouvoir qui se sont produits en Chine en juin dernier.

Au Moyen-Orient aussi, le conflit se poursuit sans relâche. Là aussi, les Nations Unies doivent s'efforcer d'encourager la paix par le dialogue. Malgré la complexité du problème, l'un des paramètres fondamentaux de la paix demeure que le droit du peuple palestinien à une patrie bien délimitée va nécessairement de pair avec le droit du peuple israélien de vivre à l'intérieur de frontières sûres. Le respect, par toutes les parties, des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale sur la question serait un premier pas vers la paix. Ma délégation appuie également la proposition de convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

Dans notre région - qui englobe l'Amérique centrale et les Caraïbes -, nous avons été témoins d'événements à la fois encourageants et inquiétants. Dans les Caraïbes, on a vu des gouvernements revenir au pouvoir ou être remplacés selon la volonté du peuple, dans le cadre d'élections justes et libres. Ma délégation rend hommage aux Gouvernements d'Amérique centrale pour les efforts soutenus et décidés qu'ils font pour rétablir la paix et la stabilité dans la région. Nous reconnaissons que l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains ont contribué à faire régner une plus grande harmonie dans la région, laquelle devient de plus en plus évidente. Nous nous félicitons du rôle constructif joué collectivement par ces organisations dans le cadre des démarches visant à organiser de nouvelles élections au Nicaragua en 1990.

La ratification du Protocole de Carthagène est un motif d'immense satisfaction pour nous, étant donné qu'il facilite l'entrée de la Guyane et de Belize à l'Organisation des Etats américains - nos partenaires au sein de la Communauté des Caraïbes et du Marché commun des Caraïbes - et étant donné également l'incidence positive que cela ne peut manquer d'avoir sur l'encouragement de relations amicales entre le Belize et le Guatemala. Je dois toutefois souligner que l'appui de mon pays à la souveraineté du Belize demeure intact.

Parmi les sources d'inquiétude existant dans la région et qui ont déjà été évoquées figure le Panama. La volonté du peuple panaméen a été contrecarrée et frustrée par l'intervention intempestive de l'armée dans le processus électoral, avec pour résultat une instabilité qui risque en fin de compte d'affecter d'autres pays de la région. Ma délégation condamne le déni flagrant des droits de la population et réclame un retour rapide à la démocratie dans le pays.

M. Herbert (Saint-Kitts-et-Nevis)

La population de Haïti, elle aussi, a subi un sort analogue. Nous demandons au régime en place à Haïti de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la population puisse élire librement un gouvernement de son choix, de manière que le gouvernement ainsi élu ait le mandat et l'autorité voulus pour s'attaquer aux graves maux économiques et sociaux dont souffre ce pays et en venir à bout par ses propres efforts et grâce également à la mobilisation de l'aide internationale.

M. Herbert (Saint-Kitts-et-Nevis)

Nous ne pouvons pas défendre la liberté et les droits de l'homme partout dans le monde et garder le silence lorsque les droits des gens sont bafoués et que leur liberté leur est refusée en Afrique du Sud. Ce que l'on appelle progrès n'est rien qu'un écran de fumée, une mince façade qui peut être abattue et révéler l'apartheid, qui est encore présent dans toute sa laideur et son inhumanité. Il ne saurait y avoir d'apartheid modéré, ni d'apartheid acceptable. Nous ne devons pas relâcher notre surveillance; ni nous reposer sur nos lauriers, lorsque la majorité noire se voit toujours refuser le droit de voter et le libre exercice de droits égaux à ceux de la minorité blanche.

La seule solution est de mettre fin à l'apartheid et d'accepter l'idée que tous les hommes sont créés égaux et que tous sont en droit de respirer l'air frais de la liberté. Entre-temps, nous devons continuer à appliquer résolument les sanctions contre l'Afrique du Sud. Ce régime ne doit avoir aucun doute sur l'intensité de notre haine pour le système maléfique d'apartheid.

Dans ce contexte, je dois attirer l'attention sur le fait que, d'après les renseignements dont nous disposons, malgré les résolutions adoptées à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, de grands obstacles à la tenue d'élections libres et équitables en Namibie persistent encore. Les membres du Koevoet d'Afrique du Sud créent encore une atmosphère de peur et d'intimidation. On craint toujours que le secret ne soit pas garanti, et que des fonctionnaires sud-africains ne soient en mesure de manipuler les élections. Ma délégation appuie vigoureusement la résolution 640 (1989) du Conseil de sécurité adoptée à l'unanimité le mardi 29 août 1989 et demandant à toutes les parties, en particulier à l'Afrique du Sud, de respecter strictement la résolution 435 (1978), qui énonce en détail les procédures électorales prévues et exige le démantèlement de toutes les forces paramilitaires et ethniques, et des unités de commandos.

Je demande que l'Afrique du Sud mette fin à la subversion qu'elle exerce sur le processus d'indépendance de la Namibie, et je me dois de souligner qu'il relève de la responsabilité collective des gouvernements membres des Nations Unies d'aider à faciliter l'instauration d'un gouvernement et d'une économie stables en Namibie.

Parfois nos progrès vers l'utopie semblent lents, mais nous ne devons pas nous décourager. Il est clair que malgré les multiples problèmes, cette organisation, les Nations Unies, a contribué et continue de contribuer à la solution de conflits et à la conciliation et à la paix dans le monde entier. C'est pourquoi je demande

M. Herbert (Saint-Kitts-et-Nevis)

que la Corée du Sud et la Corée du Nord poursuive le dialogue afin de parvenir à leurs objectifs mutuels. Je crois également qu'il serait opportun et avantageux d'accueillir ces deux pays qui occupent la péninsule coréenne en tant que membres des Nations Unies.

J'aimerais maintenant porter mon attention sur le problème de l'abus des stupéfiants. Il s'agit de l'une des menaces les plus dévastatrices que connaisse le monde aujourd'hui, menace qui croît et s'étend bien au-delà des frontières géographiques et des frontières politiques, économiques et sociales et qu'aucun pays ne peut enrayer isolément.

Lors de la réunion récente des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), on est parvenu à un accord sur la nécessité de créer des mécanismes internationaux appropriés pour aider à combattre le trafic des stupéfiants, à savoir la proposition de la Jamaïque demandant la création d'une force multilatérale établie dans le cadre des Nations Unies pour fournir une assistance en matière d'information et d'interdiction; et la proposition de la Trinité-et-Tobago relative à la création de commissions d'enquête et d'un tribunal international chargé d'enquêter et de juger de la responsabilité criminelle des personnes qui commettent des délits tels que le trafic des stupéfiants. Il faut pourtant garder en mémoire, que tout en reconnaissant les conséquences, à l'échelle internationale des opérations anti-drogues, nous devons également respecter pleinement la souveraineté des Etats.

Pour certains pays, la question du désarmement présente un intérêt plus immédiat. Je souhaite pourtant souligner que les progrès réalisés dans le domaine du désarmement donnent la possibilité de libérer des ressources très importantes, qui peuvent être consacrées à des activités d'ordre humanitaire, y compris la protection de l'environnement.

Certes, la protection et la préservation d'un environnement sain sont importantes pour tous les pays, mais elles sont essentielles à la croissance économique des pays insulaires en développement. Nous dépendons de la mer qui nous entoure et de l'abondance de la vie marine pour nous nourrir et de nos plages et de la pureté de notre air pour attirer les visiteurs des métropoles surpeuplées. La protection de l'environnement est la protection de la vie même.

Je viens d'un beau pays pacifique, qui n'a pas d'ennemis, mais qui est soumis aux caprices de la nature, qui peuvent, en un clin d'oeil, détruire toute notre infrastructure et nous ramener des décennies en arrière. Je suis certain de parler

M. Herbert (Saint-Kitts-et-Nevis)

au nom de la population tout entière de mon pays quand je dis qu'il est bon d'être membre de cet organisation mondiale, qui écoute la voix de tous ses membres, les aide en cas de besoin, et qui continuera d'être le phare qui nous guidera dans les périodes de tragédie, qu'elle soit le fait de l'homme ou d'une force supérieure.

M. EL-TALHY (Jamahiriya arabe lybienne) (interprétation de l'arabe) :

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les sincères félicitations de la délégation de mon pays à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. C'est un honneur pour notre continent africain de voir que vous avez été choisi pour occuper ce poste honorable. Je suis également heureux, car vous venez d'un Etat ami qui entretient avec le mien de solides relations historiques et culturelles. Je suis convaincu que vos qualités et votre grande expérience permettront à la session actuelle d'arriver aux résultats escomptés.

J'ai également grand plaisir à exprimer la reconnaissance de la délégation arabe lybienne à votre prédécesseur, M. Dante Caputo, pour la manière compétente et louable dont il a dirigé les travaux de la précédente session.

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

De même, je voudrais rendre un sincère hommage au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de servir les idéaux des Nations Unies et pour les initiatives qu'il prend afin d'améliorer les résultats de l'Organisation et de résoudre les problèmes complexes que connaît la communauté internationale.

En dépit des problèmes et des pressions politiques, les Nations Unies ont montré qu'elles méritaient vraiment notre confiance et qu'elles étaient en mesure de réaliser en grande partie ce à quoi nous aspirons en tant que groupe international, dans la mesure où nous souhaitons instaurer un climat approprié pour l'Organisation. Les Nations Unies sont l'expression même de notre volonté commune de resserrer nos rangs pour réaliser les grandes aspirations de l'humanité : paix, liberté, justice et prospérité.

En jetant un coup d'oeil rapide sur le monde actuel, accablé de problèmes et de questions qui s'accumulent d'année en année, on s'aperçoit à l'évidence que nous sommes malheureusement très loin de faire des progrès réels dans la voie des nobles objectifs en vue desquels les Nations Unies ont été créées.

Les raisons profondes qui président à l'érosion continue de la capacité réelle de l'Organisation sont bien connues. Ainsi, la déclaration du neuvième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés exposait notre inquiétude quant aux réalités de l'Organisation et aux espoirs que nous formions pour son avenir en indiquant :

"Malgré tous les défis qui lui sont lancés, le système des Nations Unies a résisté à l'épreuve du temps. Même ceux qui continuent de méconnaître les Nations Unies en tant que lieu pour l'action collective des Etats comprennent de plus en plus que l'Organisation est un moyen indispensable pour régler les différends et les problèmes internationaux..."

Il est dit plus loin dans la déclaration :

"A cette fin, nous nous efforcerons de renforcer le mécanisme des Nations Unies et de redonner vigueur, ampleur et coordination à ses activités..."

La Charte, qui inspire nos travaux, est constamment violée. C'est pourquoi les zones de tension se multiplient et les dangers s'aggravent. Tout cela est dû à la persistance que mettent certaines puissances à faire passer la politique de la

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

force, de l'intimidation et du terrorisme avant l'esprit de coopération, d'entente et de dialogue constructif.

Parmi les abus nombreux et renouvelés de la Charte, le plus grave saute aux yeux dès que l'on entre dans cette salle où flottent les drapeaux des régimes les plus odieux que l'histoire moderne ait connus, à savoir le régime d'apartheid d'Afrique du Sud et l'entité raciste et sioniste de la Palestine occupée. Ces deux régimes, qui sont étroitement liés l'un à l'autre, représentent un défi aux principes moraux et au droit. En tant que groupe international, nous ne devrions pas tolérer une telle falsification de la vérité que nous pourrions changer si tel était notre désir.

Des événements importants se sont produits sur le plan international depuis la création des Nations Unies en 1945. La situation internationale d'aujourd'hui est différente de celle de 1945. Voilà pourquoi nous exigeons que l'on entreprenne une action collective sérieuse afin de renforcer le rôle de l'Organisation. Cela ne pourra se faire à notre avis que si l'on révisé certaines dispositions de la Charte qui vont à l'encontre des circonstances internationales actuelles.

Nous engageons le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation à passer de l'étape d'examen et de discussion, qui a pris beaucoup de temps, à l'étape des solutions pratiques en présentant des propositions précises sur les dispositions qui entravent le bon fonctionnement de l'Organisation. Parmi ces dispositions, il convient de noter le privilège du droit de veto qui est devenu un obstacle insurmontable à l'unanimité internationale. Ce droit a été exploité par certains Etats qui le détiennent. Ils s'en servent non pas pour défendre ce qui est juste et pour préserver la paix et la sécurité internationales mais pour consacrer le mensonge et favoriser l'agression, l'occupation, l'invasion et le terrorisme. Mon pays, qui a eu l'honneur de prendre l'initiative de réclamer ouvertement cette révision du privilège du veto, réaffirme son ferme attachement à cette question.

Nous avons une grande confiance dans les Nations Unies et dans leur rôle, qui est de plus en plus nécessaire. Nous pensons que la volonté commune, unie et forte des nations éprises de paix peut aider l'Organisation à parvenir à l'efficacité que nous lui souhaitons. Seule cette volonté peut représenter une dissuasion absolue pour ceux qui ont recours à la force ou à la menace de la force.

Mon pays a souffert des pratiques impérialistes détestables par le passé et encore aujourd'hui. Au début du siècle, il a été soumis à l'invasion, l'occupation

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

et le colonialisme d'une puissance fasciste odieuse au cours desquelles il a subi toutes les formes d'oppression, de destruction et de tentatives de génocide.

Au cours de la seconde guerre mondiale, le territoire libyen a principalement servi de théâtre à des opérations militaires et notre peuple en a payé un prix matériel et humain exorbitant. La guerre s'est achevée pour les principales parties mais elle continue pour nous dans la mesure où les factions hostiles ont laissé des mines et autres vestiges, sans égard pour les habitants du pays. Les Libyens souffrent aujourd'hui encore des conséquences de ce problème qui leur a infligé des pertes matérielles et humaines. Il y a des années, nous avons pris l'initiative de porter le problème devant l'Assemblée générale, qui a adopté de nombreuses résolutions demandant aux Etats responsables de l'installation et du maintien sur place de ces vestiges de donner les renseignements voulus à ce sujet et de contribuer ainsi à les faire disparaître et à réparer les dommages humains et matériels qu'ils avaient causés. Aujourd'hui, nous renouvelons notre appel à la communauté internationale, ici même, pour inciter les Etats intéressés à agir d'une façon responsable et à appliquer les dispositions de ces résolutions.

La Libye, mon pays, ne constitue qu'un exemple mais le phénomène est beaucoup plus vaste. Les Etats qui ont envahi et colonisé nos pays, qui ont exploité nos ressources économiques et humaines et qui se sont disputé nos territoires dans le passé devraient assumer la responsabilité historique de réparer les actes qu'ils ont commis. Voilà pourquoi nous demandons avec force que la question de la réparation de l'invasion et de la colonisation soit soulevée en partant de la responsabilité morale que les Etats concernés doivent assumer à cet égard. La réparation du colonialisme est le moins que puissent faire les Etats impérialistes. Nous devons comprendre que les problèmes qui se posent aujourd'hui dans de nombreux Etats du monde en développement ont été provoqués par les souffrances que leurs populations ont subies pendant les périodes d'invasion et de colonialisme.

A ce propos, nous rappelons ce que les chefs d'Etat et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont déclaré au cours de leur neuvième Sommet dans leur rapport spécial sur la décolonisation :

"Les chefs d'Etat et de gouvernement ont engagé toutes les puissances impérialistes passées ou actuelles à assumer leurs responsabilités et à réparer financièrement les conséquences économiques, sociales et culturelles de la colonisation des pays en développement."

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

L'acte le plus odieux que mon pays ait dû subir a été sans doute l'agression militaire directe perpétrée au printemps de 1986 contre nos villes pacifiques par une superpuissance, qui est aussi membre permanent du Conseil de sécurité, sans parler des actes réitérés de provocation et d'hostilité perpétrés contre nous depuis le début des années 80 par ce même Etat qui nous a également imposé des mesures de boycottage absolument injustifiables dans les domaines économique, scientifique et culturel.

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

La communauté internationale a renoncé à ces pratiques et les a condamnées. Ceci s'exprime dans la résolution 41/38 de l'Assemblée générale qui demandait à l'Etat agresseur de payer réparation pour les pertes humaines et matérielles dues à des actes d'agression perfide. Aujourd'hui, nous engageons fortement la communauté internationale à insister auprès de l'Etat agresseur pour qu'il assume ses responsabilités en se conformant à cette résolution et en appliquant sans retard ces dispositions.

Mon pays, l'un des Etats qui bordent le bassin méditerranéen, attache une grande importance au renforcement de la sécurité et de la coopération dans cette région. Il n'a cessé de demander que cette région devienne un "lac de paix", car il est convaincu que la paix et la sécurité de la région sont étroitement liées à la paix et à la sécurité internationales. La région est devenue l'une des zones de tension les plus dangereuses du monde en raison des pratiques sionistes en Palestine occupée et aux alentours, de l'acharnement de certaines puissances impérialistes à faire de ce lac une base pour les flottes et les bases militaires étrangères, une arène de manoeuvres, de provocation, de pirateries navales et aériennes, de même qu'un tremplin pour des actes d'agression directs contre certains Etats.

Mon pays est bien décidé à travailler au soutien des efforts régionaux et internationaux destinés à faire régner dans la région une sécurité et une coopération authentiques. Applaudissant les efforts persistants des Etats membres du Mouvement des non-alignés dans la région, nous renouvelons notre appel aux autres Etats riverains de la Méditerranée pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités et entament un dialogue substantiel et équilibré en vue de créer des bases de coopération solides et durables. A notre avis, la réalisation de ces objectifs commence par la conviction commune relative à la nécessité de prendre des mesures collectives dont l'une des priorités serait de mettre fin aux pratiques sionistes racistes en Palestine occupée et de demander le retrait immédiat des flottes militaires de la région ainsi que le démantèlement des bases étrangères.

Les droits de l'homme retiennent beaucoup l'attention de mon pays. Ceci est dû à la conviction absolue que le respect de la dignité humaine est à la base du progrès et de la prospérité des peuples. Ce respect vient d'une culture et d'une religion dont le thème central est le respect pour l'homme et pour l'humanité. Allah dit dans le saint Coran :

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

"Et très certainement, Nous avons donné de la noblesse aux Enfants d'Adam. Et, Nous leur avons procuré, sur terre comme sur mer, de quoi monter, et attribué d'excellentes choses comme nourriture, et Nous les avons fait exceller d'excellence sur beaucoup de ce que Nous avons créé!" (Le saint Coran : Sourate XVII.70)

La dignité humaine vient du respect des grands principes dont le premier est l'égalité en tant que valeur humaine commune. L'Islam décrète que tous les peuples sont égaux comme "les dents d'un peigne", qu'aucune distinction ne doit être faite sinon sur une base de compétence, de travail et de l'offrande que chacun fait à son Dieu, à lui-même, à son pays et à l'humanité. Voilà pourquoi l'Islam a aboli les systèmes de caste et de classe, les règles qui feraient une distinction entre les hommes en raison des différences liées aux revendications ancestrales, aux liens de parenté et à la couleur. Dans ce contexte, Allah a dit :

"Ho, les gens! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle et vous avons désignés en nations et tribus, pour que vous vous entreconnaissiez. Oui, le plus noble des vôtres, auprès de Dieu, c'est le plus pieux des vôtres. Dieu est savant, informé, vraiment!" (Le saint Coran : Sourate XLIX.13)

Le prophète, que la paix soit avec lui, a dit dans son sermon d'adieu du pèlerinage dans lequel il a rédigé une constitution pour l'humanité :

"Oh peuple, en vérité votre Dieu est un et votre père est un. Toute l'humanité est la progéniture d'Adam qui a été façonné d'argile. Le plus noble d'entre vous aux yeux d'Allah est celui qui craint Dieu le plus. Il n'y a pas de supériorité pour un Arabe par rapport à un non-Arabe et pour un non-Arabe par rapport à un Arabe ni pour un Blanc par rapport à un Noir, ni pour un Noir par rapport au Blanc, sinon dans la piété."

Les paroles du juste calife Omar Ibn Al Khattab retentissent à travers les siècles. Il s'agit du calife qui a admonesté l'un de ses administrateurs : "Depuis quand as-tu réduit les peuples, nés libres, à l'esclavage!" Ceci s'est passé il y a 14 siècles.

En mars 1988, la Libye a pris des mesures pratiques et juridiques importantes pour protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales aux niveaux national et international. L'année 1989 a connu des faits qui ont renforcé nos réalisations. Au début de l'année, l'Acte de consolidation de la liberté a été adopté et l'adhésion à un grand nombre de conventions internationales dans le domaine des droits de l'homme a été ratifiée. En outre, le Comité populaire

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

international pour le prix Khadafi des droits de l'homme a été établi. Cet été, mon pays a accueilli la première réunion de ce comité au cours de laquelle le prix Khadafi pour les droits de l'homme a été décerné au combattant de la liberté africaine Nelson Mandela.

Nous sommes décidés à poursuivre nos efforts pour soutenir la communauté internationale par les Nations Unies et leurs organes qui s'occupent des droits de l'homme pour parvenir aux nobles objectifs chers à l'humanité. A cet égard, nous soulignons que les pratiques racistes en Palestine occupée et en Afrique du Sud représentent un défi scandaleux à la communauté internationale et un mépris des droits de l'homme qui ne saurait être toléré.

La question de la Palestine est en tête de la liste des questions qui préoccupent la communauté internationale, même si certaines puissances souhaitent qu'il en soit autrement. Cette priorité n'existe pas seulement parce que la question de la Palestine s'accompagne de menaces réelles à la paix et à la sécurité internationales, mais aussi parce qu'elle représente un défi moral, une attaque contre le droit et le mépris de toutes les valeurs. Cette question demeure la principale préoccupation de mon pays. Nous sommes convaincus que le jour suit la nuit; l'injustice, même prolongée, doit prendre fin; la lutte des peuples découle de la volonté d'Allah qui doit triompher.

L'intifada du peuple palestinien contre l'occupation sioniste, qui se poursuit depuis bientôt deux ans, a rappelé une fois de plus au monde la tragédie de ce peuple. Les pratiques barbares des sionistes contre des enfants et des femmes qui n'ont d'autres armes que des pierres, montrent la nature réelle du sionisme et prouvent que le but des terroristes sionistes et de ceux qui les soutiennent est de faire disparaître le peuple palestinien, premier pas pour atteindre des objectifs dirigés contre l'existence même d'une nation.

Le soulèvement, l'intifada, a également prouvé qu'il était impossible d'étouffer la volonté d'un peuple de parvenir à ses aspirations légitimes et que toute tentative individuelle ou même internationale pour conclure des arrangements pacifiques qui vont contre la volonté de ce peuple sont voués à l'échec.

Notre attitude à cet égard émane de notre respect des instruments internationaux, de la morale et des exigences du devoir national. Notre attitude est ferme et claire : nous appuyons entièrement la lutte du peuple palestinien qui entend libérer son territoire, jouir du droit à l'autodétermination et établir un

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

Etat indépendant sur le territoire de la Palestine tout entière, avec Jérusalem pour capitale.

Il appartient à la communauté internationale d'assumer sa responsabilité historique et de rétablir leurs droits à ceux auxquels la loi l'accorde. Les Etats-Unis qui ont donné la légalité à l'entité sioniste d'occupation aux dépens des droits, de la morale et de la justice, commettant ainsi une erreur historique sans précédent, se doivent de rectifier la situation.

La situation tragique au Liban est un autre produit dérivé de l'existence illégale de l'entité sioniste dans notre région arabe. Mon pays, qui n'a cessé de demander que l'on protège l'unité et la souveraineté territoriale du Liban, estime que pour résoudre le problème libanais, il faut avant tout assurer le retrait immédiat et complet des forces d'occupation sionistes du Liban tout entier, qu'il faut mettre fin à l'ingérence de cette entité et d'autres puissances étrangères dans les affaires du Liban, et permettre à tous les groupes libanais de dialoguer dans un esprit de fraternité et de tolérance.

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

Nous affirmons que les efforts entrepris dans le cadre de la Ligue arabe - en l'occurrence la Commission tripartite - peuvent aider nos frères libanais à surmonter leur situation actuelle. Nous demandons à toutes les forces éprises de paix d'appuyer ces efforts.

Mon pays a suivi avec beaucoup d'intérêt les événements survenus après le cessez-le-feu dans la guerre du Golfe. Il renouvelle son appel sincère aux deux Etats musulmans, l'Iraq et l'Iran, pour qu'ils réagissent de manière fraternelle et islamique aux efforts faits par la communauté internationale pour appliquer la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

La question de Namibie, qui depuis longtemps se trouve au premier plan des problèmes politiques auxquels est confrontée la communauté internationale, a atteint l'étape décisive de l'attente prudente de l'issue des efforts internationaux intenses déployés pour appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Les immenses sacrifices consentis par le peuple namibien dans sa lutte ont besoin de l'appui de la communauté internationale aujourd'hui, au moment où nous sommes témoins de nombreuses manoeuvres destinées à créer en Namibie une situation qui permettrait au régime d'apartheid de déterminer à volonté l'issue des élections. Mon pays, qui a toujours fourni diverses formes de soutien politique et matériel au peuple namibien tout au long de sa lutte héroïque et honorable, réaffirme son engagement de soutenir cette lutte jusqu'à ce que le peuple namibien puisse réaliser toutes ses aspirations légitimes.

Parlant de la situation actuelle en Namibie, nous tenons à rendre un très sincère hommage au Secrétaire général des Nations Unies et à ses collaborateurs, surtout à ceux qui travaillent sur le terrain, pour les efforts qu'ils déploient pour aider le peuple namibien à atteindre une indépendance véritable.

A la session précédente, nous avons exprimé l'espoir que l'indépendance prévue de la Namibie représenterait le commencement réel de l'élimination du régime de l'apartheid en Afrique du Sud. Aujourd'hui, alors que nous sommes sur le point d'atteindre ce but qui nous tient tellement à coeur, l'indépendance de la Namibie, nous avons le nouvel espoir que cette victoire constituera un nouvel élan puissant pour la lutte du mouvement de libération sous toutes ses formes pour éliminer et éradiquer le régime d'apartheid. En raison de son ferme attachement à la cause de la liberté et de son appui aux opprimés, la Libye réitère sa volonté totale

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

d'accroître sa contribution effective afin de permettre une intensification générale de la lutte contre les racistes et d'assurer la victoire du peuple africain opprimé d'Afrique du Sud.

Nous ne saurions manquer de rendre hommage aux peuples des Etats africains de première ligne pour les énormes sacrifices qu'ils ont consentis.

Dans notre région, la question de Chypre n'est pas encore réglée. Mon pays tient à rappeler qu'un règlement juste, durable et pacifique de cette question doit reposer sur l'unité, la souveraineté et le non-alignement de Chypre, ainsi que sur le retrait des bases étrangères et la garantie des droits des communautés grecque et turque.

Pour ce qui est de l'Afghanistan, mon pays réaffirme son appui à tous les efforts internationaux destinés à préserver l'unité du peuple afghan, sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance. Nous engageons sincèrement tous nos frères afghans à régler leurs divergences dans la sagesse, la fraternité et l'entente.

Mon pays appuie les aspirations légitimes du peuple coréen à réunifier les deux parties de leur pays par des moyens pacifiques, sans aucune ingérence étrangère. Mon pays demande également le démantèlement des bases étrangères et le retrait des troupes étrangères de Corée.

Les armes nucléaires, chimiques et autres armes de destruction massive représentent un grand danger qui menace d'anéantir l'humanité. Ce qui ajoute à la complexité de cette question, c'est la persistance de certaines puissances nucléaires à mettre au point et à moderniser leurs arsenaux, à un moment où l'humanité connaît une certaine détente. En ce qui concerne la fin de la course aux armes nucléaires, l'humanité a de grands espoirs.

En tant que signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques et du Protocole de Genève, mon pays appuie tous les efforts régionaux et internationaux pour freiner la course aux armements nucléaires et éradiquer les armes nucléaires. Il appuie également toutes les initiatives et tous les efforts internationaux pour interdire sans distinction tous les types d'armes de destruction massive.

Nous appuyons le principe de l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, notamment en Afrique et au Moyen-Orient. Nous pensons toutefois que cet objectif restera hors d'atteinte faute d'avoir créé les

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

circonstances propices et qu'il existe des régimes racistes tant en Afrique du Sud qu'en Palestine. Ces régimes ont coopéré étroitement et de façon soutenue dans le domaine des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Il n'y a pas très longtemps, l'entité sioniste mettait à l'essai des missiles de longue portée dans la région de la Méditerranée et l'un de ces missiles s'est écrasé près de la ville libyenne de Benghazi. Il ne fait pas de doute que l'acquisition de ces armes de destruction massive par l'entité sioniste menace la région tout entière. L'histoire de l'entité sioniste, ses pratiques et, surtout, le fait qu'elle a attaqué deux fois la Tunisie et l'Iraq une fois confirment que la sécurité de la région tout entière est menacée.

Les Nations Unies ont une responsabilité toute particulière, car elles devraient non seulement attirer l'attention de la famille internationale sur les dangers qui accompagnent l'acquisition de ces armes de destruction massive par les Israéliens, mais également prendre les mesures voulues pour faire disparaître cette menace.

Il est certain que le terrorisme international est un phénomène qui préoccupe gravement et de plus en plus la communauté internationale du fait qu'il provoque la perte de vies innocentes et menace la paix et la sécurité des peuples. Il sème également le chaos dans les relations internationales et sape la confiance au plan des relations internationales. Nous partageons la conviction de la communauté internationale quant à la nécessité de combattre toutes les formes de terrorisme international. Comme nous abordons une fois encore ce phénomène à la présente session, nous constatons à regret que les efforts internationaux n'ont pas réussi à régler ce problème. Cela est dû surtout au fait qu'il y a des formes de terrorisme international que nous n'avons ni abordées ni examinées comme il se doit. L'une de ces formes de terrorisme dont le danger s'est accru est le terrorisme d'Etat. Cela a incité mon pays à appuyer la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies pour définir le concept de terrorisme, et à appuyer la nécessité de mettre au point des critères internationaux précis qui permettront d'établir une distinction très nette entre le terrorisme qu'il faut combattre et éliminer d'une part et la lutte légitime des peuples d'autre part. Nous espérons sincèrement que la Commission juridique, la Sixième Commission, pourra à la présente session adopter des mesures qui nous permettront d'entamer un dialogue international objectif et significatif sur cette question.

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

Mon pays partage la préoccupation profonde et croissante de la communauté internationale en raison du grave déséquilibre qui caractérise les relations économiques internationales actuelles, du fait surtout des bases injustes sur lesquelles a été édifié l'ordre économique international. Cet ordre a pris forme dans des circonstances internationales très différentes des réalités d'aujourd'hui. Les pays du tiers monde, qui représentent la majorité de la communauté internationale actuelle, souffrent des conséquences graves et négatives de ce déséquilibre.

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

De nombreuses manifestations de cette souffrance se traduisent par de multiples problèmes dont je ne citerai que quelques exemples : la sévère diminution du prix des produits de base, le doublement du fardeau de la dette extérieure des pays en développement, l'appauvrissement de leurs ressources financières, la prédominance de la pauvreté, de la famine, des maladies et du protectionnisme excessif en matière de commerce international ainsi que l'imposition de termes de l'échange injustes. A tout ceci, s'ajoutent les politiques de coercition économique adoptées par certains pays développés par le biais de l'embargo économique et du blocus.

Cet ordre économique injuste est devenu un obstacle insurmontable pour les pays en développement. Voilà pourquoi ils demandent l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Cette revendication légitime restera illusoire en raison de l'intransigeance et de l'entêtement de certains pays développés, dont le manque de souplesse a rendu plus graves et plus complexes encore les problèmes des pays en développement, notamment dans les années 80 dont on peut dire qu'elles sont la décennie perdue du développement.

A notre sens, les pays en développement ne devraient pas être d'un optimisme excessif quant au résultat de ce qu'on appelle le dialogue Nord-Sud, parce que les pays développés ont montré qu'ils ne se soucient que de leurs intérêts égoïstes et les besoins pressants des pays en développement leur importent peu.

La modification de l'ordre économique injuste du monde d'aujourd'hui commence avec la solidarité et la cohésion entre ceux qui souffrent de l'injustice et la promotion de la coopération entre eux. C'est là une méthode positive pour essayer de persuader les autres. Je ne nie pas que cela exige de notre part de nouveaux sacrifices qui pourraient dans un premier temps aggraver nos problèmes, mais c'est la seule voie un tant soit peu prometteuse. Continuer de nous résigner aux relations actuelles signifierait que nous avons abandonné tout espoir.

La question de l'économie mondiale m'amène à une autre question qui y est étroitement liée : la question de l'environnement global, autre grande préoccupation pour nous tous. Le monde fait face à une crise sans précédent de l'environnement et la nature nous envoie un signal d'alarme que nous ne pouvons ignorer qu'à nos risques et périls. Des signes nombreux et croissants de cette crise sont évidents partout. Outre la pollution grave, il y a la désertification, l'érosion des sols, la déforestation, l'effet de serre, les changements climatiques inhabituels et la diminution de la couche d'ozone. Il y a aussi le problème des

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

déchets nucléaires et industriels toxiques qui a suscité une inquiétude légitime, notamment dans le tiers monde où des étrangers projettent de déverser ces déchets.

Nous avons la responsabilité collective de protéger notre environnement. Ceci exige assurément des efforts collectifs prodigieux, car ce ne sont pas des efforts sporadiques qui permettront d'atteindre nos buts dans ce domaine.

Nous sommes à l'aube du XXI^e siècle, et l'histoire exige que nous développons notre potentiel et renoncions à toutes les pratiques erronées qui ont marqué le XX^e siècle. Il faut abandonner la politique d'affrontement, les menaces et l'étalage du pouvoir au profit d'une politique de rapprochement, de dialogue, de compréhension et de coopération pour créer la communauté internationale sûre et prospère à laquelle rêvent nos enfants.

Que Dieu nous permette à tous d'atteindre ce but.

M. KASIM (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vous félicite chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Cette élection est la reconnaissance tant de vos qualités personnelles que de la haute estime dans laquelle on tient votre pays ami, le Nigéria. Je suis certain que vos hautes compétences et votre sagesse nous aideront à obtenir les meilleurs résultats.

C'est également avec plaisir que j'exprime notre reconnaissance et nos félicitations à votre prédécesseur, M. Dante Caputo, pour les efforts considérables et la compétence remarquable dont il a fait preuve en présidant la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Nos félicitations et nos remerciements vont également au Secrétaire général de l'ONU, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour sa persévérance et les efforts acharnés qu'il déploie en vue de promouvoir le rôle de notre organisation et d'en atteindre les nobles objectifs. J'ai étudié le précieux rapport annuel qu'il a présenté sur les travaux de l'Organisation internationale pendant l'année écoulée et nous espérons pouvoir continuer à travailler et coopérer avec lui pour traduire dans les faits les nobles principes et idées contenus dans la Charte.

La période qui s'est écoulée depuis la seconde guerre mondiale a vu la naissance d'un nouvel ordre international tournant autour de l'ONU et de sa charte, qui établit le cadre de la coopération et de l'entente mutuelle entre ses membres et appelle à la coexistence pacifique et à l'interaction constructive entre les

M. Kasim (Jordanie)

peuples. La pratique de la diplomatie multilatérale est aujourd'hui inévitable et il est essentiel que nous adoptions une approche collective dans l'examen des problèmes qui se présentent à nous.

Alors que la guerre froide - que nous voyons aujourd'hui se dissiper - avait provoqué un état de tension et d'anxiété dans le monde entier, la nouvelle détente dans les relations internationales, dont les effets ont commencé à se faire sentir dans plusieurs domaines, en particulier dans ceux du désarmement et du règlement d'un certain nombre de conflits régionaux, a donné aux peuples du monde un optimisme, un soulagement et une assurance renouvelés.

En outre, l'Organisation des Nations Unies - qui jusqu'ici ne s'était pas vue pleinement donner l'occasion de faire preuve de son efficacité - voit maintenant son rôle réanimé et la confiance placée en elle restaurée. Ceci résulte non seulement de l'amélioration du climat international mais aussi du récent succès dans le règlement de différents conflits régionaux. L'Organisation demeure la principale instance et le cadre le plus approprié pour parvenir à l'entente mutuelle et à l'harmonie requise pour affronter et résoudre les problèmes du monde, par la voie de la coopération, de la coordination et du dialogue constructif entre ses membres.

L'apparition de défis communs qui vont au-delà des frontières nationales a suscité un plus grand intérêt pour les Nations Unies et a confirmé la nécessité d'en utiliser les mécanismes. Par exemple, la pollution de l'environnement, la pénurie mondiale de produits alimentaires, le trafic des stupéfiants et l'instabilité économique internationale sont des problèmes qu'aucun Etat n'est capable de résoudre tout seul. A cet égard, il faut des efforts internationaux concertés. C'est pourquoi l'interdépendance est devenue l'une des caractéristiques les plus marquantes des relations internationales contemporaines.

M. Kasim (Jordanie)

C'est précisément notre foi dans le rôle et l'importance des Nations Unies qui nous font placer tant d'espoir dans l'Organisation et nous incite à y recourir tant pour résoudre les conflits auxquels nous sommes confrontés que pour coordonner nos efforts face aux nombreux défis qui dépassent les frontières régionales.

Notre ordre du jour comprend un grand nombre de conflits et de défis que nous espérons pouvoir examiner, mais le conflit arabo-israélien, dont la question de Palestine est au coeur, reste le plus grave et l'un de ceux qui appellent au plus vite une solution.

Le monde sait désormais que la question de Palestine se trouve au coeur du conflit arabo-israélien et que les droits légitimes du peuple arabe de Palestine sont au centre de cette question. La Jordanie s'est saisie de la question de Palestine dès qu'elle est apparue; elle a été sensibilisée à ce problème et a pris une part active au processus. Dans l'examen de cette question, la Jordanie a été et continue d'être animée de la volonté d'aboutir à un règlement de paix juste qui garantisse les droits du peuple palestinien, la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient, et renforce la paix et la sécurité internationales.

La Jordanie a toujours estimé que les parties n'ont d'autre choix qu'un règlement politique de la question de Palestine. Elle s'est ainsi employée, en coordination avec des Etats arabes, en consultation avec les grandes puissances et en coopération avec les Nations Unies, à parvenir à un accord d'ensemble équitable reposant sur la légitimité internationale. Elle a, ce faisant, répondu aux initiatives de paix proposées dans le cadre de cette question et accepté les résolutions internationales pertinentes. Elle s'est associée aux tentatives pour faire adopter la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, où il est stipulé qu'un territoire ne doit pas être acquis par la guerre et où il est affirmé la nécessité du retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, ainsi que le droit de chaque Etat de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. La Jordanie a également accepté la résolution 338 (1973), qui est venu compléter la résolution 242 (1967) et qui invite notamment les parties à négocier dans un cadre international.

La Jordanie a également été sensible à la formation de la communauté arabe en 1974, qui a entériné l'Organisation de libération de la Palestine en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. Un pas dans ce sens a déjà été franchi lorsque le Royaume arabe uni a fait part, en 1972, d'un projet, en tant que conception préliminaire affirmant l'identité du peuple palestinien, son droit de

M. Kasim (Jordanie)

forger sa propre entité nationale et de définir les liens qui uniront dans l'avenir la Palestine au Royaume hachémite de Jordanie, lesquels reposent sur le principe d'union et de reconnaissance de l'identité palestinienne indépendante. La Jordanie a également accepté le plan de paix arabe de 1982, qui vise un règlement pacifique équilibré du conflit arabo-israélien.

A la suite des efforts intensifs déployés par S. M. le Roi Hussein, les Etats arabes sont parvenus à un accord à l'unanimité à la Conférence au sommet d'Amman, en 1987, où il était stipulé que la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, aux modalités déjà convenues, était son moyen de parvenir à un règlement pacifique d'ensemble équitable du conflit, qui garantirait la restitution des territoires palestinien et arabe occupés et permettrait au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables, y compris celui de créer son propre Etat indépendant sur son sol national, de régler tous les aspects de la question de Palestine et d'offrir à chaque Etat de la région le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

L'évolution tout à fait encourageante de la question de Palestine, ces deux dernières années, permet d'entrevoir une chance historique d'aboutir à un règlement politique d'ensemble. Par sa persistance et sa brutalité, le soulèvement a permis aux Palestiniens de passer de l'action politique à une phase d'initiatives. La décision de la Jordanie de rompre ses liens juridiques et administratifs avec la Rive occidentale occupée, le 31 juillet 1988, en réaction à la demande formulée par l'Organisation de libération de la Palestine et pour répondre aux vœux d'Etats arabes frères, a été un pas positif dans ce sens grâce auquel toutes les parties au conflit arabo-israélien ont pris directement leurs responsabilités.

Les dirigeants palestiniens ont commencé à réagir positivement en demandant la réunion du Conseil national palestinien, à Alger, à la fin de l'année dernière. Cette réunion a permis l'émergence de nombreuses résolutions importantes empreintes de réalisme et de modération, et d'éliminer les obstacles sur la voie d'un règlement pacifique ainsi que les prétextes invoqués par Israël depuis l'agression de juin 1967. La position réaliste adoptée par les Palestiniens a reçu un écho très large sur le plan international et a conduit à l'instauration d'un dialogue américano-palestinien, qui, nous l'espérons, se développera et se poursuivra de façon que le processus de paix aboutisse à la conclusion souhaitée.

M. Kasim (Jordanie)

Ainsi, nous croyons toujours que la convocation d'une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sous les auspices des Nations Unies, en présence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, sur la base de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions des Nations Unies relatives aux droits du peuple palestinien et au conflit arabo-israélien, est le plus sûr moyen d'aboutir à la paix. Nous estimons que les Nations Unies, grâce à leur charte et à leurs résolutions, sont le cadre naturel approprié pour parvenir à un règlement et que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité doivent peser de tout leur poids pour atteindre cet objectif étant donné la responsabilité particulière qui est la leur en vertu de la Charte. Nous leur demandons aujourd'hui, alors que la position arabe a été reconnue par l'acceptation de la conférence internationale de paix, de s'employer à persuader Israël de se conformer à la volonté de la communauté internationale en mettant fin à la vague de violence et d'oppression et en instaurant un climat sûr, stable et fécond. Israël ne peut en effet prétendre à la fois à une terre et à la paix.

Si Israël persiste dans sa politique actuelle, il ne pourra que susciter davantage de souffrances et d'instabilité. Entre-temps, ses tentatives pour faire échouer les réalisations du peuple palestinien en se rattachant à des propositions incomplètes comme le plan d'élection Shamir ne profiteront à personne.

M. Kasim (Jordanie)

Nous estimons, par conséquent, qu'il est absolument essentiel que toutes les nations, et notamment celles qui sont en mesure d'exercer une influence, fassent un effort véritable afin de contraindre Israël à respecter le droit international, la volonté de la communauté internationale et à accepter un règlement de paix juste et global grâce à un dialogue entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, en vue des négociations directes qui se dérouleront lors de la conférence internationale sur le Moyen-Orient. A cet égard, nous estimons que les efforts déployés actuellement par le Président de l'Egypte Hosni Moubarak, et notamment les 10 points qu'il a proposés afin de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, sont une occasion qu'Israël ne devrait pas manquer. La réponse d'Israël à ces efforts constituera un véritable test de son désir de paix.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le conflit israélo-arabe n'est pas le seul problème qui afflige le Moyen-Orient. Tout en nous félicitant de l'évolution positive du conflit entre l'Iraq et l'Iran depuis le cessez-le-feu intervenu l'an dernier, et de la tendance à promouvoir la paix grâce à des négociations directes en tant que moyen essentiel pour les deux parties de régler tous les aspects du conflit, nous exprimons néanmoins aujourd'hui notre profonde préoccupation et notre malaise face à l'impasse actuelle et à la décision délibérée de l'Iran de retarder le processus de négociation sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies en vue de mettre en oeuvre la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et l'accord du 8 août 1988. L'Iran a adopté cette position en dépit de l'attitude souple et responsable de l'Iraq depuis le déclenchement des hostilités et malgré son désir sincère de parvenir à un accord qui garantisse les droits des deux parties, à savoir un climat de bon voisinage entre eux, la sécurité et la stabilité pour tous les Etats de la région.

Dans ce contexte, des mesures doivent être envisagées en vue de reprendre la négociation entre les deux parties, afin de passer du cessez-le-feu actuel à un état de paix globale et durable grâce à l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité en tant que plan de paix intégré, menant finalement à un accord de paix selon lequel les deux parties s'engageront à respecter mutuellement leur souveraineté et leur intégrité territoriale et à ne pas intervenir dans leurs affaires intérieures respectives.

M. Kasim (Jordanie)

Si l'Iraq et les autres pays arabes considèrent, pour des raisons historiques, l'Iran comme étant un pays voisin ami, il incombe à la partie iranienne de faire preuve du même esprit et du même attachement à la paix. Le fait que l'Iraq a récemment démobilisé cinq divisions de ses forces armées prouve qu'il reste fidèle à cette tendance et nous espérons que l'Iran agira de même. Il convient également de prendre des mesures urgentes pour mettre un terme aux souffrances des prisonniers qui, selon les conventions internationales, ne doivent pas être utilisés pour exercer une pression politique; il convient de prêter également attention aux dispositions de la troisième Convention de Genève de 1949.

La tragédie libanaise a atteint de telles dimensions qu'il est impossible de la passer sous silence. Les épreuves, les massacres et les destructions qu'ont subis les Libanais ont dépassé toutes les limites. Les menaces et l'intervention étrangères au Liban ont également atteint un niveau très dangereux. La Jordanie, préoccupée par le sort de ce pays, soucieuse de son indépendance et de son unité, a pris part aux efforts déployés par les pays arabes et a également soutenu les efforts internationaux tentés pour mettre un terme à la tragédie libanaise. Le dernier effort déployé dans ce sens s'est traduit par la formation du Comité tripartite des chefs d'Etat arabes, dans lequel les Etats arabes ont mis leur confiance et où ils ont exprimé leur souhait d'aboutir à une solution arabe à cette tragédie. Nous reconnaissons les mesures qui ont été prises et les progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent. Il incombe aux diverses parties de profiter de la réunion des députés libanais dans la ville de Taif en Arabie saoudite et de la bonne volonté et du climat positif qui règnent actuellement.

Il est également essentiel que les Nations Unies, notamment les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, persistent dans leurs efforts en vue d'aider à sauver le Liban, en persuadant Israël d'appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et en assurant son retrait du territoire libanais. Cette attitude est fondamentale, car elle contribuera à soutenir les efforts déployés par les pays arabes, conférant un poids supplémentaire aux tentatives destinées à restaurer l'indépendance et le contrôle du Liban sur tout son territoire.

Le fait que le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie a pris effet le 1er avril 1989 est une source de satisfaction pour nous tous, représente une victoire tant pour le peuple namibien en lutte que pour la SWAPO et témoigne de l'efficacité des Nations Unies. Nous espérons que les étapes ultérieures du plan

M. Kasim (Jordanie)

seront mises en oeuvre, et notamment les élections qui doivent se tenir le mois prochain, dans une atmosphère de paix et sans tarder, afin que le peuple namibien puisse exercer son autodétermination, établir son propre Etat et décider de son avenir. Nous espérons que la Namibie s'associera bientôt à nous en tant qu'Etat indépendant et souverain.

Par ailleurs, nous prions la communauté internationale de concerter ses efforts pour convaincre l'Afrique du Sud d'abolir le système d'apartheid qui prévaut dans le pays, car il représente une tache honteuse qu'il faut absolument effacer.

Nous nous sommes félicités de l'accord de paix conclu l'an dernier entre les parties au problème afghan. Tout en nous félicitant du retrait des forces soviétiques d'Afghanistan, nous espérons que toutes les parties pourront se mettre d'accord et feront preuve d'une compréhension mutuelle afin de régler le problème grâce à une réconciliation nationale qui garantira l'indépendance, l'intégrité territoriale et le statut de non-aligné de l'Afghanistan et permettra aux réfugiés afghans de retourner dans leur patrie.

Nous appuyons l'indépendance, l'unité, l'intégrité territoriale et le statut de non-aligné de Chypre et nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général afin de résoudre la question de Chypre de façon à satisfaire les aspirations des deux communautés du peuple chypriote dans la recherche d'une solution à leurs problèmes et en vue de trouver une formule appropriée de coexistence pacifique conformément à leurs vœux communs. Nous prions instamment les deux parties de maintenir un dialogue constructif et de saisir les possibilités qu'offrent les efforts précieux déployés par le Secrétaire général à cet égard.

En ce qui concerne le problème kampuchéen, nous soutenons l'action entreprise en vue d'aboutir à un règlement politique global et durable, sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et du droit des peuples à l'autodétermination sans ingérence extérieure. Nous l'appuyons compte tenu des effets positifs qu'aura ce règlement sur la région du Sud-Est asiatique dans son ensemble. Nous nous félicitons également des efforts intensifs déployés à cette fin par l'Association des nations du Sud-Est asiatique, et du fait que le Viet Nam a retiré ses forces du Kampuchea. Nous espérons que cela marquera le début d'une nouvelle phase caractérisée par la paix, l'esprit constructif et la coopération au Kampuchea et dans l'ensemble de la région.

M. Kasim (Jordanie)

Nous appuyons également l'admission des deux Corée aux Nations Unies, offrant ainsi au peuple coréen de nouvelles possibilités de réaliser son unité nationale et d'établir la stabilité et la paix dans la région, et appliquant les principes d'universalité sur lesquels cette organisation internationale est fondée.

Pour ce qui est de l'Amérique centrale, nous espérons que les pays de cette région seront à même de régler leurs problèmes politiques et de sécurité, afin de pouvoir consacrer leurs efforts à la promotion du bien-être et de la prospérité de leurs peuples. Ils devraient être guidés dans cette voie par les Accords d'Esquipulas II, ainsi que par les accords et déclarations qui ont suivi, le dernier en date étant l'accord conclu à Tela, au Honduras, au mois d'août 1989.

L'une des plus importantes priorités de notre monde d'aujourd'hui est le processus de désarmement - y compris le désarmement nucléaire et le désarmement classique - qui exige des intentions sincères et des efforts authentiques. Bien que l'action menée dans ce domaine soit une responsabilité commune qui doit être partagée par tous, ce sont les Etats qui détiennent un arsenal massif de ce type d'armes qui assument une responsabilité particulière à cet égard. Dans ce contexte, nous avons été particulièrement satisfaits de l'accord intervenu entre les deux superpuissances, en décembre 1987, visant à l'élimination de leurs missiles nucléaires à portée intermédiaire, ainsi que des récentes propositions des Etats-Unis et de l'Union soviétique en vue de réduire ou de détruire leurs stocks d'armes chimiques, stratégiques et classiques, et de mettre fin aux essais nucléaires. L'amélioration du climat international, qui résulte de meilleurs relations entre les deux superpuissances, a engendré un sentiment de soulagement et suscité un nouvel optimisme dans le monde. Nous espérons que ces efforts seront accélérés, pour que le processus de désarmement, sous tous ses aspects, continue de faire de sérieux progrès jusqu'à ce qu'un désarmement général et complet soit réalisé dans le monde.

Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'exprimer notre préoccupation, une fois de plus, de voir Israël accumuler des armes nucléaires, ce qui ne fait qu'accroître la tension dans notre région et nous met en face d'une situation dangereuse. Israël est le seul Etat du Moyen-Orient qui refuse soit de laisser contrôler ses installations par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), soit d'adhérer au Traité de non-prolifération des armes nucléaires. L'arsenal d'armes stratégiques d'Israël ne cesse de croître et le dernier exemple de ce développement

M. Kasim (Jordanie)

peut être vu dans le nouveau missile qui a été mis au point et lancé il y a quelques jours en Méditerranée.

Si l'amélioration des relations Est-Ouest représente un pas essentiel vers la création d'un climat international approprié, elle doit être accompagnée d'une évolution des relations économiques internationales menant à l'instauration d'un ordre économique plus équilibré et plus équitable.

Le fossé économique entre les pays industrialisés et les pays en développement, et les problèmes engendrés par la dette et la pauvreté, sont simplement le résultat de défauts inhérents au système économique international actuel et les pays en développement ne peuvent réussir dans leurs efforts visant à améliorer ou à relever le niveau de vie de leurs populations, tant que des solutions collectives ne sont pas trouvées à ces problèmes.

Dans ce contexte, nous nous félicitons que soit prévue pour le mois d'avril prochain une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et, en particulier, à la relance et à la promotion de la croissance économique dans les pays en développement.

Alors que nous nous préparons à élaborer des stratégies internationales de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et pour la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nous espérons que des efforts seront déployés en commun pour une coopération accrue, en vue de trouver des solutions à ces problèmes, qui auront des conséquences positives pour nous tous plutôt que pour un seul groupe.

Nous croyons en l'importance de rétablir le dialogue Nord-Sud, du fait des résultats positifs qui en découleront dans les domaines économique, du développement et de l'environnement. A cet égard, nous appuyons l'initiative quadripartite lancée par les dirigeants de l'Egypte, du Sénégal, du Venezuela et de l'Inde, à Paris, en juillet dernier, relative à l'organisation de consultations régulières entre les dirigeants du Nord et du Sud sur ces questions.

Conformément à la conviction de la Jordanie que le renforcement des relations entre Etats - en particulier dans le domaine économique - peut créer une meilleure atmosphère d'harmonie et de coopération dont les effets seront ressentis dans d'autres domaines, et conformément à l'idée de la Jordanie que les tendances internationales actuelles vers l'instauration de communautés économiques fournissent aux Etats qui appartiennent à ces communautés de meilleures

M. Kasim (Jordanie)

possibilités de protéger leurs intérêts et de promouvoir le développement et le progrès économique, en collaboration avec nos frères de la République arabe d'Egypte, de la République d'Iraq et de la République arabe du Yémen, nous avons créé le "Conseil arabe de coopération" en février dernier. Nous sommes convaincus que cette communauté économique - dont les buts et les principes sont compatibles avec la teneur de la Charte des Nations Unies - contribuera, avec le Conseil de coopération du Golfe et l'Union maghrébine arabe, à promouvoir sur le plan économique une activité arabe commune qui ne peut qu'apporter une contribution positive à la promotion de la coopération économique internationale.

C'est la conviction profonde de la Jordanie que les problèmes de notre monde contemporain seront résolus définitivement s'il est fait preuve de la volonté politique nécessaire. Notre monde est suffisamment grand pour qu'il y ait place pour nos croyances et nos confessions différentes, mais il est trop petit pour contenir tous ces conflits et les armes mortelles fabriquées par l'homme. L'humanité a atteint un stade de son évolution, de sa civilisation et de son processus de maturation où il n'existe pas d'autre choix que de continuer d'avancer. Travaillons ensemble pour créer une communauté humaine plus juste, plus harmonieuse et plus ouverte, qui puisse servir de base à un monde plus sûr, plus stable et plus prospère. Ceci ne peut être obtenu autrement que par un désir sincère de paix, de foi dans les intérêts partagés et la destinée unique de l'humanité, par la poursuite des efforts fondés sur une coopération constructive et un dialogue positif de la part de tous, dans le cadre des Nations Unies, là où nous devons concentrer nos esprits sur les principes élevés de l'Organisation internationale, fixer nos regards sur ses nobles objectifs, porter l'espoir de succès dans nos coeurs et considérer l'esprit positif qui caractérise notre session comme un présage favorable.

M. TRAORE (Guinée) : Monsieur le Président, il me plaît de renouveler à cette auguste assemblée les salutations amicales et chaleureuses de la République de Guinée et celles de son président, S. E. le général Lansana Conte.

Votre brillante élection à la présidence de cette session est le gage certain du succès que connaîtront nos travaux, grâce à votre riche expérience diplomatique et à vos grandes qualités personnelles qui vous désignent tout naturellement pour exercer cette haute fonction.

Vous êtes le représentant d'un continent qui ne cesse de lutter pour l'avènement d'un ordre mondial plus juste. Votre pays, le Nigéria, s'illustre par son engagement dynamique en faveur de la paix et du progrès. Aussi est-il besoin de rappeler que la Charte économique de l'Afrique, d'avril 1980, porte le nom évocateur de Plan d'action de Lagos.

Dans l'accomplissement heureux de votre charge, soyez assuré de l'entière coopération de ma délégation.

Je voudrais également rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, S. E. M. Dante Caputo, qui a dirigé avec efficacité et compétence la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation aimerait saluer M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour son action courageuse et ses efforts inlassables en faveur de la paix et de la compréhension entre les peuples.

Tout en nous réjouissant de l'évolution positive enregistrée ces dernières années dans les relations internationales, force est de constater cependant la persistance de certaines crises politiques dans le monde.

Il en est ainsi de la situation préoccupante en Afrique australe, en Palestine, dans les territoires arabes occupés, au Liban, en Afghanistan et au Cambodge.

En effet, en Afrique australe, dans moins de deux mois environ, le destin de la Namibie va se jouer, avec la tenue des élections dans ce territoire. A ce sujet, mon pays dénonce les manoeuvres dilatoires auxquelles se livre Pretoria visant à empêcher la correcte application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies. En conséquence, le Conseil de sécurité doit assumer toutes ses responsabilités dans la mise en oeuvre intégrale de ladite résolution.

Toute action efficace doit au préalable tendre vers la nécessaire démobilisation des troupes intégrées de la police sud-africaine, notamment les

M. Traoré (Guinée)

tristement célèbres Koevoet, constituées en véritables commandos de la mort et de la terreur en Namibie.

Je réitère le soutien inconditionnel de mon pays à la South West Africa People's Organization (SWAPO). Puisse enfin se lever pour le peuple courageux de Namibie l'aube annonciatrice d'une ère de liberté recouverte et d'indépendance vraie!

En Afrique du Sud elle-même, la prorogation de 12 autres mois de l'état d'urgence par le régime raciste de Pretoria est la preuve supplémentaire de son mépris pour les décisions et résolutions de notre organisation.

Ni le départ spectaculaire de M. Botha, ni le ballet diplomatique tapageur de son successeur ne cachent l'omniprésence de l'apartheid. Des restrictions frappent toujours la presse. Les arrestations arbitraires d'opposants politiques sont le lot quotidien de la vie du peuple sud-africain.

Le simulacre d'élections qui a exclu les 75 % de la population met à nu le caractère raciste et obstiné d'un système de plus en plus décrié. Ces élections non seulement sont contraires aux normes du droit des Nations Unies mais, en plus, elles violent de façon flagrante les droits du peuple sud-africain de décider librement de son destin selon le principe "une personne, une voix".

Pour l'heure, le soutien à l'African National Congress (ANC), au Pan Africanist Congress (PAC) et à tous ceux qui luttent contre ce système anachronique d'apartheid doit devenir plus concret, et l'action internationale de sensibilisation poursuivie et intensifiée.

Le Gouvernement guinéen fait siennes les recommandations du dernier Sommet des non-alignés, tenu à Belgrade, du 4 au 8 septembre 1989, qui invitent la communauté internationale à entreprendre une action concertée à l'effet de contraindre le régime d'apartheid à répondre de ces crimes contre l'humanité.

Pretoria pousse plus loin son outrecuidance, en multipliant ses actes d'agression et de déstabilisation dirigés contre les Etats de première ligne et les pays voisins. Ce terrorisme d'Etat a provoqué dans la région un inquiétant mouvement migratoire de populations qui compromet l'équilibre économique et social. Je réitère en conséquence l'appel contenu dans la Déclaration d'Oslo, d'août 1988, au sujet de l'aide humanitaire à apporter à ces Etats durement éprouvés par ce fléau.

Ailleurs sur le continent, il convient de soutenir les efforts méritoires de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et de toutes les bonnes volontés en vue de créer les conditions propices à un climat de

M. Traoré (Guinée)

paix au Tchad, en Angola, en Ethiopie, au Soudan et au Mozambique. Mon gouvernement soutien ce processus pacifique fondé sur le dialogue, la concertation et la médiation.

Le même espoir est également permis quant au règlement définitif de la question du Sahara occidental par l'organisation du référendum d'autodétermination.

Les pourparlers engagés entre la France et les Comores soulignent les bonnes dispositions des deux parties à parvenir à une juste solution de la question de l'île comorienne de Mayotte.

Quant au Liban, mon gouvernement se fait une haute appréciation du rôle responsable que joue la Commission politique tripartite de la Ligue arabe dans le but de mettre un terme aux souffrances indicibles causées par la guerre civile au peuple libanais.

La question palestinienne est, quant à elle, l'épine dorsale de la crise du Moyen-Orient. C'est pourquoi toute solution viable doit prendre en compte les facteurs ci-après : le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem; la restauration des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à une patrie; la reconnaissance de l'Etat palestinien et les initiatives de paix du Président Yasser Arafat; enfin, la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Dans le conflit entre l'Iraq et l'Iran, la Guinée salue le cessez-le-feu et encourage les deux parties, sous l'égide des Nations Unies, à faire évoluer leurs positions pour dépasser la situation de ni paix, ni guerre qui prévaut actuellement et à instaurer un climat de bon voisinage, conformément à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

En dépit des maigres résultats de la Conférence de Paris sur le Cambodge, les consultations doivent se poursuivre en vue de créer des conditions plus favorables à la reprise et au succès des travaux de ladite conférence.

Il est hors de doute que le dialogue amorcé entre les plus hautes autorités de la Chine et de l'Union soviétique contribuera à décriper la situation.

Nonobstant le retrait des troupes étrangères, les combats sont devenus encore plus meurtriers en Afghanistan. C'est dire l'impérieuse nécessité d'appliquer à la lettre et dans leur esprit les Accords de Genève, y compris l'accroissement de

M. Traoré (Guinée)

l'aide alimentaire aux réfugiés afghans, leur rapatriement et l'accélération de leur réinsertion sociale.

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, les accords de Matignon signés à Paris le 26 juin 1988, auxquels ont souscrit toutes les parties, sont une étape importante vers la réalisation des aspirations du peuple calédonien.

Au sujet de la question chypriote et de la péninsule coréenne, seul le respect de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale est susceptible de promouvoir la paix. Aussi le peuple coréen mène-t-il une lutte légitime qui mérite tout notre soutien, celle de la réunification pacifique de sa patrie, sans ingérence extérieure. De la même façon, nous appuyons les négociations en cours entre le Gouvernement chypriote et la communauté turque, sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies.

M. Traoré (Guinée) :

La situation en Amérique centrale fait également l'objet d'une vive préoccupation. Mon gouvernement salue les efforts déployés par les éminents chefs d'Etat de cette région ainsi que par les autres pays latino-américains pour parvenir à un accord définitif, conforme à l'esprit des rencontres d'Esquipulas II et de Tela.

En ouvrant nos travaux le 19 septembre 1989, date qui coïncide avec la Journée internationale de la paix, cette paix si profondément chère à l'humanité, la communauté internationale a voulu, à notre entendement, exhorter les bonnes volontés pour que, cette année encore, nous puissions ajouter une pierre de plus au bel édifice que nous devons construire ensemble. Jamais, au cours de ces 40 dernières années, la paix n'aura été autant à la portée de l'humanité. Après avoir été longuement menacée par des idéologies antagonistes, le chauvinisme et les passions, elle point enfin à l'horizon, non comme la lumière crépusculaire, mais comme la clarté du soleil dans son ascension irréversible vers le zénith.

C'est pourquoi le Gouvernement guinéen est convaincu que le désarmement est l'affaire de tous les Etats; le désarmement nucléaire demeure, bien sûr, la priorité, mais le désarmement classique mérite aussi qu'on lui accorde toute son importance; la création et l'extension des zones exemptes d'armes nucléaires renforce la sécurité; l'arme chimique doit disparaître; une relation de symbiose existe entre le désarmement et le développement puisque les ressources libérées peuvent être utilisées au service du progrès économique et social.

Si la plupart des orateurs admettent volontiers un certain optimisme pour la résorption de maintes crises politiques, il n'en va pas de même pour les questions économiques. Or, la caractéristique principale des relations internationales contemporaines est l'interdépendance entre la stabilité politique et le progrès économique.

Le dialogue Nord-Sud tant souhaité par nos pays est toujours dans l'impasse. Pendant ce temps, les disparités entre les pays riches et les autres pays s'aggravent. La persistance de la crise actuelle de l'économie mondiale en est la parfaite illustration.

La fixation arbitraire des prix des produits de base et des produits finis par le Nord réduit à néant les mesures préconisées pour alléger le service de la dette extérieure. Le commerce se fait d'une manière discriminatoire. Nos pays n'ont toujours pas accès à la science et à la technologie modernes. Les flux financiers

M. Traoré (Guinée)

en direction du Sud se raréfient tandis que, paradoxalement, le Nord accentue les facteurs de la saignée financière continue du Sud.

En ce qui concerne les dettes, celles-ci continuent d'absorber l'essentiel des efforts des pays pauvres, singulièrement l'Afrique, dont l'assiette des recettes s'amenuise considérablement en dépit des efforts hardis d'ajustement structurel consentis.

Encore que des pays créanciers aient octroyé des remises de la dette publique au sujet desquelles mon pays exprime sa sincère gratitude, il reste bien évident que la solution de la crise économique réside principalement dans la promotion de prix rémunérateurs des produits de base.

Il convient de souligner que la situation économique et sociale critique des pays du Sud, aggravée pour certains parmi eux par l'afflux croissant de réfugiés et de personnes déplacées, n'est pas de nature à favoriser la pleine jouissance des droits de l'homme, do. le respect et la garantie sont désormais exigés par la communauté internationale tout entière.

Les différentes décennies de développement des Nations Unies n'ont pu enregistrer de résultats significatifs. Il est dès lors fondamental d'élaborer une stratégie au plan international permettant de voir le bout du tunnel.

A cet effet, la convocation, en septembre 1990, de la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la tenue prochaine, en avril 1990, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, ainsi que la mise en oeuvre d'une stratégie dans le cadre de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement conféreront une impulsion plus vigoureuse aux efforts tendant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.*

La détérioration de l'atmosphère est aujourd'hui une réalité dont le traitement ne peut être que planétaire. La déforestation, la raréfaction de la couche d'ozone, les pollutions et les calamités naturelles bouleversent l'écosystème et compromettent la vie.

A cet effet, ma délégation reconnaît les efforts déjà déployés par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) tendant à approfondir l'étude du changement climatique avec la création d'un groupe de travail intergouvernemental. Elle soutient en conséquence le renforcement du programme de climatologie déjà existant. Elle est

* M. Hurst (Antigua-et-Barbuda), Vice-Président, assume la présidence.

M. Traoré (Guinée)

d'avis que cette mesure éviterait une dispersion des efforts de recherche en la matière dans une conjoncture économique internationale difficile.

A propos des déchets toxiques, les conséquences néfastes de leurs mouvements transfrontaliers et de leur déversement sur le développement et l'environnement appellent une plus grande prise de conscience devant se traduire par l'adoption rapide d'une convention mondiale.

S'agissant de la question des droits de l'homme, qu'il me soit permis de faire remarquer que, dans mon pays, nous avons coutume de dire que le visage humain de la pauvreté, du désespoir et de l'ignorance est bien souvent celui de la femme, de l'enfant innocent, de la vieille personne solitaire ou du handicapé sans ressources. Il apparaît dès lors clairement que le droit au développement est perçu par mon gouvernement comme un droit spécifique de l'homme. C'est pourquoi le Comité militaire de redressement national considère que l'éradication de la pauvreté matérielle, de l'inégalité sociale et de l'ignorance est le préalable indispensable à la promotion des droits de l'homme. Pour la République de Guinée, la liberté, qu'elle soit individuelle ou collective, est ou n'est pas. Elle est un tout global, un bien indispensable qui ne peut être ni marchandé ni confisqué. Elle est la richesse universelle la plus précieuse que Dieu a déposée en l'homme. Fidèles à cette conception, les autorités nationales ont préconisé l'insertion des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme dans le système du droit interne par l'élaboration de mesures législatives et réglementaires.

Un phénomène a pris de nos jours des proportions incontrôlées : c'est la drogue et les substances psychotropes à propos desquelles la sonnette d'alarme a été tirée dans bien des pays. Il est établi, de manière péremptoire, que l'usage de telles substances dégrade la santé et corrompt la jeunesse, qui est la couche sociale la plus vulnérable, l'avenir et l'espoir de la société humaine.

A cet égard, pour être efficace, la lutte contre ce mal endémique passe nécessairement par la coopération internationale contre la production, la consommation et le trafic illicite des stupéfiants. L'exemple des Etats-Unis d'Amérique et de la Colombie est à suivre et à multiplier. Il est l'expression concrète d'une solidarité active nécessaire pour dresser une barrière inexpugnable contre ce fléau.

M. Traoré (Guinée)

J'en viens à présent au terrorisme. Qu'il soit le fait d'un individu, d'un groupe d'individus ou la politique délibérée d'un Etat, le terrorisme est un acte criminel que le Gouvernement guinéen dénonce et condamne avec la plus grande énergie. Parce qu'il menace ou tue des innocents et porte atteinte à la sécurité internationale, le terrorisme ne saurait avoir de justification morale. Il ne peut, en outre, être assimilé à la lutte légitime que les peuples mènent pour leur liberté et leur émancipation.

La sauvegarde de la paix et la lutte pour le progrès commandent la nécessaire démocratisation des relations internationales. Ce faisant, nous devons sans cesse accroître le rôle et l'influence de l'Organisation mondiale, tout en veillant au respect et à la promotion des normes du droit international. Au demeurant, il nous faut jeter un regard neuf sur les défis qui nous interpellent, notamment les défis économiques.

Il est d'ores et déjà réconfortant de constater que l'Organisation des Nations Unies s'introspecte et force l'allure pour remplir sa mission historique. C'est que le monde évolue rapidement. L'ONU ne peut rester hors de ces mutations. Son efficacité est tributaire de son adaptation aux réalités du XXIe siècle, c'est-à-dire de sa capacité de concevoir une stratégie conforme à l'exigence d'universalité qui est sa caractéristique naturelle.

En cette période de l'histoire contemporaine où nos volontés convergentes sont tendues vers l'amour de l'homme, de la terre et du ciel, nous devons tous ensemble nous tourner résolument vers l'avenir pour que ressurgisse, belle et jeune, une humanité fondée sur la justice, la liberté, la prospérité et la paix.

ALLOCUTION DE M. GEOFFREY PALMER, PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ZELANDE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va entendre une allocution du Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande.

M. Geoffrey Palmer, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir d'accueillir le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, S. E. le très honorable Geoffrey Palmer. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. PALMER (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : C'est un grand plaisir que de voir une personnalité aussi éminente que l'Ambassadeur Garba présider l'Assemblée. Nous avons eu l'occasion de bien le connaître à la suite de contacts entre la Nouvelle-Zélande et le Nigéria, et nous sommes certains que l'Assemblée est en de très bonnes mains.

La dernière fois que j'ai assisté à l'Assemblée générale des Nations Unies c'était en 1985. J'étais alors premier ministre adjoint d'un gouvernement travailliste récemment élu. J'ai pris la parole, au nom de la Nouvelle-Zélande, lors du débat général de la quarantième session de l'Assemblée générale. Cette année-là, nous célébrions le quarantième anniversaire des Nations Unies.

Nous avons tous parlé avec orgueil et enthousiasme de la Charte. Nous en avons analysé le potentiel et avons dressé le bilan de ce qui avait été réalisé au sein du système des Nations Unies au cours de 40 ans. Et, en effet, les réalisations avaient été nombreuses. Mais nous savions tous en notre for intérieur que malgré les éloges, les applaudissements et les réjouissances, cet anniversaire risquait d'être dépourvu de toute substance.

L'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire avait déformé le tissu même de la vie internationale. Des conflits en apparence insolubles proliféraient dans de nombreuses parties du monde. Le mécanisme du maintien de la paix des Nations Unies était presque en veilleuse et apparemment abandonné. Dans notre propre région, le Pacifique Sud, nous suivions avec inquiétude le processus de décolonisation et d'autodétermination qui se déroulait en Nouvelle-Calédonie où la violence semblait menacer. Malheureusement, ces craintes ne se sont que trop avérées fondées. En Afrique du Sud, le régime de Pretoria poursuivait d'année en année sa politique implacable et odieuse d'apartheid et continuait d'occuper illégalement la Namibie. En 1985, il n'y avait que trop de preuves de la

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

méconnaissance du respect du droit international et des normes fondamentales de la Charte des Nations Unies. Nous pouvions voir alors la Cour internationale traitée avec un mépris cynique. La volonté des Etats d'accepter le règne du droit et toute juridiction obligatoire était constamment érodée. La Nouvelle-Zélande, elle-même, en 1985, avait été victime d'un acte de force illicite pendant l'incident du "Rainbow Warrior". Je fus contraint de porter cet incident dans tous ses détails à l'attention de l'Assemblée.

Mais les temps ont changé. Quatre années plus tard, je me retrouve à New York et je trouve une situation nouvelle. Nous avons pris un virage. Des signes encourageants sont apparus à l'égard de nombre des problèmes insolubles auxquels nous étions confrontés en 1985. La Nouvelle-Zélande est infiniment satisfaite de constater que le système des Nations Unies a joué un rôle clef dans cette évolution. Même aux jours les plus sombres du cynisme avec lequel on considérait les Nations Unies, la Nouvelle-Zélande parlait avec fermeté en faveur du système des Nations Unies, des principes de la Charte et du règne du droit. Nous nous félicitons de ce qui s'est passé et de ce qui se passe encore aujourd'hui. Qu'il me soit permis d'en donner quelques exemples.

Tout d'abord, dans le domaine du maintien de la paix, nous voyons les Nations Unies montrer ce qui peut être fait, notamment avec le progrès réalisé à grand effort dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq. En Afrique australe, un pas très important a été franchi en Namibie. La Nouvelle-Zélande est très heureuse de pouvoir contribuer en personnel aux Forces des Nations Unies dans ces deux cas et également en Afghanistan.

Dans le Pacifique, nous avons lieu d'être optimistes en Nouvelle-Calédonie. Nous attendons avec impatience un acte véritable d'autodétermination conforme aux principes des Nations Unies.

En matière de désarmement, nous avons pu constater également un changement très marqué dans l'atmosphère et dans l'attitude des deux superpuissances. Un accord important a été réalisé - le Traité sur l'élimination des missiles à moyenne portée et à plus courte portée. D'autres accords, sur les forces nucléaires stratégiques et sur les forces classiques, sont en cours de négociation. En Nouvelle-Zélande, nous nous rendons compte de la complexité de ces négociations. Nous applaudissons à ce qui a été accompli et à ce qui se fait actuellement. Mais nous devons continuer de formuler sans ambage notre message : ne reprenez pas l'allure de tortue des années 70 et du début des années 80. De profondes

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

réductions des armements stratégiques et des forces classiques s'imposent d'urgence. Nous avons là une occasion historique qui pourrait ne pas se représenter d'ici longtemps. Si l'élan se ralentit et si le moment passe, alors l'histoire et l'humanité tout entière jugeront très sévèrement les responsables.

Je dois également dire en toute franchise que nous sommes déçus de voir les Nations Unies ne jouer qu'un rôle secondaire dans les négociations essentielles de désarmement. Les Nations Unies doivent être l'instance principale pour l'examen des questions de désarmement et, éventuellement, la négociation de traités de désarmement. La Nouvelle-Zélande, comme l'Australie, a un intérêt tout particulier à promouvoir, par le système des Nations Unies, le progrès vers une interdiction totale des essais. Une fois de plus, nous demandons, dans les termes les plus énergiques, aux rares pays puissants de réexaminer notre résolution sans préjugé.

La position de la Nouvelle-Zélande sur la question des armes nucléaires est particulièrement bien connue. Je voudrais réaffirmer ce que j'ai dit devant l'Assemblée en 1985 :

"Nous avons également déclaré, sans ambiguïté, que nous ne souhaitons qu'aucun pays ne vienne jamais défendre la Nouvelle-Zélande avec des armes nucléaires... Nous n'aurons pas d'armes nucléaires sur notre territoire."

(A/40/PV.7, p. 66)

Depuis 1985, cette politique est très amplement appuyée par les Néo-Zélandais, et cet appui ne fait que croître. Il s'exprime nettement dans les sondages d'opinion. La Nouvelle-Zélande ne cessera d'être un Etat non nucléaire. Fidèles à cette position, nous demandons instamment, dans les termes les plus énergiques, que l'on mette fin aux essais nucléaires et que l'on élimine les armes nucléaires au plus tôt.

Un autre domaine dans lequel des progrès appréciables ont pu être constatés ces dernières années est la primauté du droit international. L'annonce faite en cette assemblée, l'an dernier, par le Président Gorbatchev de l'adoption d'une nouvelle politique à l'égard de la Cour internationale de Justice a été un motif de réel encouragement pour de nombreux petits pays. Nous nous félicitons également très sincèrement que les Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, réunis à La Haye en juillet, aient entrepris une analyse constructive de la Cour internationale de Justice et du rôle du droit international. Ces faits nouveaux ont encore été renforcés par la très bonne nouvelle d'un accord récemment intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur le règlement obligatoire des

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

différends en matière de trafic de stupéfiants et de terrorisme. La Nouvelle-Zélande engage vivement tous les pays à réexaminer leur position sur la juridiction obligatoire et le règlement des différends par des mécanismes de parties tierces. Dans ce contexte, je voudrais également parler de la diversité des rôles que le Secrétaire général peut jouer dans la solution des différends.

Je voudrais également saluer du haut de cette tribune ceux qui, dans le système des Nations Unies, ont rendu possibles la plupart des progrès réalisés ces dernières années. Je ne parle pas seulement des fonctionnaires qui assurent le service des réunions à New York, à Genève et ailleurs. Je pense également aux fonctionnaires invisibles des Nations Unies et aux volontaires qui travaillent sur le terrain, souvent dans des situations très dangereuses et dans des conditions extrêmement difficiles - négociant des cessez-le-feu, organisant des forces de maintien de la paix, exécutant des opérations de maintien de la paix et organisant des secours d'urgence et des programmes d'assistance au développement. Je voudrais qu'ils sachent que le peuple de la Nouvelle-Zélande salue et apprécie leurs contributions très positives.

Il serait tentant à ce point de conclure que les Nations Unies sont en bonne forme, que les choses vont dans la bonne direction, et que nous pouvons rentrer chez nous en nous félicitant de ce que nous avons accompli. Mais tel n'est pas le cas. Le système des Nations Unies reste aux prises avec des problèmes très importants. Le fléau de l'apartheid persiste. Nous n'avons pas fait assez pour réduire la pauvreté et l'endettement. Les solutions politiques continuent de nous échapper au Moyen-Orient et au Cambodge. Mais, de l'avis de la Nouvelle-Zélande, un problème beaucoup plus grave s'est soudainement présenté aux dirigeants du monde. Il nous a pris au dépourvu. C'est celui de la santé de la planète Terre elle-même.

Je sais que le système des Nations Unies ne se désintéresse pas de l'environnement. M. Tolba et ses collaborateurs oeuvrent avec courage dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ils ont remporté quelques véritables succès s'agissant de l'amenuisement de la couche d'ozone, grâce au Protocole de Montréal et grâce aussi, plus récemment, en mai dernier, à la Déclaration d'Helsinki. En Nouvelle-Zélande, nous avons fait de très grands efforts pour les appuyer. Nous continuerons de le faire.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

Le débat général en lui-même montre que la communauté internationale s'inquiète de plus en plus de l'environnement global. Des actions sont en cours dans d'autres parties du système des Nations Unies également. Une importante conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement est prévue pour 1992. Elle fournira en temps utile la possibilité de faire le point des mesures nécessaires pour protéger la planète Terre.

La Nouvelle-Zélande appuie fermement la décision du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), prise en mai de cette année, d'identifier, en prévision de la conférence de 1992, les huit problèmes mondiaux critiques, à savoir notamment la dégradation de l'atmosphère, les quantités limitées d'eau douce, la pollution des océans, le déboisement et d'autres. Je tiens également à saluer le Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat pour les travaux qu'il a effectués. Il se révèle être un mécanisme utile et efficace et la Nouvelle-Zélande joue un rôle actif dans ses travaux.

Toutes ces mesures absorbent beaucoup de temps et d'énergie. Des déclarations, des séminaires et des conférences sur l'environnement sont devenus des sujets politiques à la mode. Mais il semble parfois que l'on parle beaucoup et que l'on agisse peu.

La conférence de 1992 fournira une possibilité idéale de prouver à tous les sceptiques et détracteurs des Nations Unies la valeur réelle de cette organisation. Nos efforts au cours des semaines à venir doivent être bien orientés et efficaces. Nous devons faire preuve de clairvoyance et de courage et agir au lieu de parler. Compte tenu de ces considérations, je tiens à poser certaines questions très pressantes.

On accuse parfois les hommes politiques de prendre en marche le train de l'écologie parce qu'il semble constituer un choix politiquement sans danger, simpliste et relativement peu onéreux. Je voudrais toutefois dire à cette assemblée que quiconque ici estime que les questions de l'environnement constituent un choix facile se trompe fortement.

La crise mondiale de l'environnement est réelle. Le développement humain a changé l'écosystème global dans lequel nous vivons. Nous avons sorti de l'air, de la mer et de la terre ce qu'il y avait de bon pour y remettre des déchets et des poisons. Pratiquement tout au long de l'histoire des hommes, les effets ont été si

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

légers qu'ils ont à peine affecté l'équilibre. Toutefois, au cours des 50 dernières années, l'humanité a semé le chaos sur la terre. Nous sommes tout à coup conscients que nous pouvons affecter très sérieusement l'équilibre écologique. Fait plus effrayant encore, nous avons constaté que l'équilibre avait déjà changé. La question est donc maintenant de savoir si nous avons endommagé notre planète de manière irréversible. Pouvons-nous recouvrer l'équilibre? Pouvons-nous arrêter le processus de changement? Le jury délibère encore sur ces questions. Si la réponse est que les changements sont irréversibles, les effets définitifs pourraient être tout aussi catastrophiques pour l'humanité que ceux d'une guerre nucléaire généralisée.

J'ai vu récemment un dessin humoristique. Il représentait des extra-terrestres atterrissant sur une terre dévastée où toute vie humaine avait cessé. Un extra-terrestre disait à l'autre : "C'est bien dommage. Ils viennent de réaliser le désarmement général et complet, et un trou dans la couche d'ozone les a avalés."

Mon message au système des Nations Unies, c'est que nous devons examiner d'urgence nos priorités et nos institutions. Nous devons conférer une véritable priorité aux problèmes de l'environnement. Nous devons leur accorder une attention au moins égale à celle que nous consacrons aux questions politiques et de sécurité, qui retiennent depuis si longtemps l'attention du système des Nations Unies et des gouvernements.

La dégradation de l'environnement est un problème qui menace notre sécurité tout aussi sérieusement que la course aux armements. Or, elle affecte tout le monde. Mais nous devons reconnaître qu'à la différence de la question du désarmement nucléaire, où un petit nombre de pays très puissants détiennent les moyens de destruction, tous les pays des Nations Unies, aussi petits soient-ils, contribuent à leur manière à la menace de destruction de l'environnement. Tous y contribuent et tous en souffrent. La pollution ignore les frontières politiques. Elle constitue donc à n'en pas douter un problème qui relève des Nations Unies.

Bien entendu, la responsabilité n'est pas la même pour tous les pays. Tous les pays ne sont pas affectés de manière égale ou aussi rapidement. L'innocent souffrira parfois davantage que le coupable. Il est de fait que plus de 80 % des gaz à effet de serre proviennent d'un petit groupe de pays économiquement

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

privilégiés. Il est de fait aussi que le monde développé contribue à l'appauvrissement de la couche d'ozone de manière accablante. La Nouvelle-Zélande comprend l'inquiétude que ces faits provoquent chez les peuples du monde en développement.

Nous sommes particulièrement conscients de la situation difficile des pays du Pacifique Sud. L'an dernier, j'ai représenté la Nouvelle-Zélande à la réunion du Forum du Pacifique Sud. Nous avons discuté des changements de climat et des effets désastreux d'une éventuelle montée du niveau de la mer. Imaginez que vous soyez le président ou le chef d'un pays atoll comme Tuvalu ou Kiribati ou Tokélaou dans le Pacifique et que vous appreniez que les résidus et les dérivés du développement d'un autre pays non seulement menacent le développement viable de votre petite île mais menacent également d'engloutir le dernier pouce de terre sur lequel vivent vos concitoyens. Les communautés des petites îles des Caraïbes et de l'océan Indien ont à faire face à un problème semblable. La pollution pourrait en fait les effacer de la surface de la terre.

Imaginez aussi que vous représentiez l'un des pays du Pacifique Sud qui n'ont que peu ou pas du tout de ressources naturelles en dehors de la pêche dans l'océan. Vous découvrez que des pêcheurs étrangers, extérieurs à la région, ont commencé à utiliser dans votre région une technique de pêche ignorée jusque-là. Une technique qui menace de ruiner la pêche au thon albacore, qui est d'une importance économique vitale pour les Etats côtiers de la région. Je parle du "mur de la mort", c'est à dire de ces énormes filets dérivants qui, depuis quelques années, sont utilisés dans le Pacifique Sud par les pêcheurs en eau profonde. La technique n'est pas nouvelle en elle-même. Ce qui est nouveau, et ce qui la rend tout à fait inacceptable, c'est une nouvelle technique d'utilisation des filets dérivants. Elle implique plusieurs bateaux travaillant conjointement, déployant chacun une série de très longs filets. Chaque filet peut avoir jusqu'à 50 kilomètres de long. Chaque bateau pose un certain nombre de ces filets en une très longue ligne à travers l'océan. Ils couvrent parfois des milliers de kilomètres d'océan. Dans le Pacifique Nord, au plus fort de la saison, on estime que l'on pose 50 kilomètres de filets dérivants chaque nuit. Ces filets flottent ensuite à la dérive, comme un véritable mur de la mort. Ils attrapent et tuent, comme un aspirateur, pratiquement toute créature vivante, y compris certaines espèces menacées, qui se trouve sur leur passage.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

La nature aveugle de cette pêche en fait une technique de pêche inacceptable. Les tortues, les baleines, les dauphins, les oiseaux, tous sont pris et tués. Une grande partie de la pêche est perdue ou gaspillée lorsque les filets sont levés. Dans le Pacifique Nord, la pêche au filet dérivant a endommagé sérieusement de précieux stocks de saumons.

Je dois dire que cette technique a été rejetée à l'unanimité par les pays du Pacifique Sud. En juillet de cette année, au Forum du Sud-Pacifique qui s'est tenu à Tarawa, les chefs de gouvernement du Pacifique Sud ont adopté une déclaration condamnant la pratique à grande échelle de la pêche au filet dérivant. Mais la pêche au moyen du "mur de la mort" n'est pas seulement un problème d'ordre moral. C'est un problème d'ordre juridique, politique et économique, qui a des incidences mondiales. La liberté en haute mer ne saurait être invoquée pour protéger ce qui, en fait, est une attaque systématique contre l'écosystème marin régional. Il fut un temps où certains maintenaient que la liberté en haute mer légitimait des pratiques inacceptables et illégales. Mais le droit coutumier international a réagi au cours des ans pour interdire les pratiques déraisonnables et attentatoires. A l'heure actuelle, le droit international réagit à nouveau aux utilisations inacceptables et déraisonnables de la haute mer pour y pratiquer la pêche par filets dérivants.

Il existe déjà certaines preuves de la réaction de la communauté internationale devant cette utilisation déraisonnable de la haute mer. De nombreux Etats du Pacifique, y compris la Nouvelle-Zélande, ont déjà pris des mesures pour en interdire la pratique dans leur réglementation nationale et dans leur zone de 200 milles. La Déclaration de Tarawa a déjà reçu le soutien énergique, il y a à peine quatre semaines, d'une résolution adoptée à la Conférence du Sud-Pacifique sur la nature et la conservation des régions protégées. Elle sera renforcée et codifiée plus tard dans l'année lorsque les pays du Pacifique Sud adopteront une convention régionale pour prévenir la pêche au moyen du "mur de la mort" dans notre région. Je tiens à préciser que ce qui inquiète les nations du Pacifique Sud n'est pas la pratique de l'utilisation à petite échelle dans les estuaires de filets dérivants de petite taille pratiquée par divers pays en développement. Ce qui nous inquiète, c'est le phénomène nouveau et très destructeur des filets dérivants pélagiques très longs.*

* M. Mudenge (Zimbabwe), Vice-Président, assume la présidence.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

La Déclaration de Tarawa a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie la position des pays du Pacifique Sud en matière de filets dérivants. Nous avons demandé au Secrétaire général qu'il fasse distribuer la Déclaration de Tarawa en tant que document des Nations Unies pour informer toutes les délégations.

Le Pacifique Sud suivra vigoureusement la question de manière bilatérale, régionale et mondiale. Nous procéderons de façon raisonnable, rationnelle, et dépourvue de passion. Mais ceux qui se livrent à cette activité écologiquement irresponsable ne devraient pas douter un instant que les techniques qu'ils emploient sont inacceptables où qu'elles soient utilisées. La Nouvelle-Zélande se tourne vers les Nations Unies pour qu'elles appuient la Déclaration de Tarawa. Des résolutions des Nations Unies pour lutter contre la pêche au filet dérivant sont inévitables si ces pratiques ne sont pas rapidement éliminées.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

La Nouvelle-Zélande, en étroite coopération avec les pays du Pacifique Sud et d'autres Membres des Nations Unies qui se sont élevés contre des nouvelles techniques de pêche, poursuivra la question au sein des Nations Unies. A l'heure actuelle, il existe des possibilités en vertu de divers points de l'ordre du jour de plusieurs commissions de l'Assemblée.

Nous constatons que le Gouvernement de la République de Corée a provisoirement arrêté la pêche par filet dérivant dans le Pacifique Sud. Nous nous en félicitons. Nous sommes également heureux que le Japon ait décidé ces dernières semaines de réduire sa flotte de pêche par filet dérivant. C'est également un pas dans la bonne direction. Mais la cessation de l'utilisation de cette technique est la seule solution écologiquement acceptable. Seul Taiwan n'a pas encore réagi aux préoccupations des pays du Pacifique à ce sujet. Nous demandons à tous les intéressés d'agir sans tarder.

Du reste, l'état de nos pêcheries mondiales est un bon exemple des problèmes plus larges de l'environnement que connaît notre planète.

En fait, une mesure internationale réglementant les pêches repose sur des principes solides de l'écosystème. Il s'agit de la Convention pour la conservation des ressources marines et vivantes de l'Antarctique. A ce propos, je rappellerai à l'Assemblée les mesures de protection importantes et précieuses pour l'environnement qui ont été réalisées en vertu du Traité sur l'Antarctique, et je note que d'autres mesures importantes seront parrainées par la Nouvelle-Zélande lors de la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique, qui se tiendra à Paris la semaine prochaine. Le Traité sur l'Antarctique est un instrument efficace. Nous le rendons plus efficace encore dans le domaine écologique. C'est un instrument qui devrait être appuyé par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il y a 20 ans encore, on supposait en général que les poissons en haute mer étaient inépuisables. En général, tout le monde pouvait les pêcher sans aucune limite. Cependant, nous savons maintenant que la biomasse de toute pêcherie peut facilement être exploitée de manière excessive. Nous sommes devant une situation où la capacité de pêche du monde entier est déjà près de dépasser ou a peut-être même dépassé le rendement viable des pêcheries commerciales dans les océans du monde. Techniquement nous sommes capables d'attraper des poissons plus vite qu'ils ne se reproduisent. Les droits de pêche sont donc strictement réglementés et soumis à licence. Devrons-nous bientôt appliquer à notre atmosphère des principes régulateurs semblables à ceux que nous appliquons déjà à nos pêcheries?

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

Je dois dire que, si c'est le cas, l'exemple de nos pêcheries est inquiétant. La pratique des filets dérivants est simplement le dernier exemple d'une longue série de pratiques de pêche irresponsables. Il est heureux que la survie de l'humanité ne dépende pas seulement des pêcheries, car l'histoire de la gestion des pêcheries internationales est si déplorable que, si cela avait été le cas, des populations entières auraient péri depuis longtemps, après l'effondrement des pêcheries.

Mais la réalité est qu'il n'y a pas d'autre atmosphère à respirer. Il n'y a qu'un seul climat mondial. Nous devons faire plus que de vagues tentatives pour préserver les produits de la pêche.

J'ai des idées très précises, qui exigent réflexion, à vous présenter quant à savoir ce que nous allons faire maintenant pour traiter des problèmes de la protection de l'environnement en général.

Le lien étroit qui existe entre l'environnement mondial et l'économie mondiale est incontestable. Il n'a pas besoin d'être défendu ici. Les conclusions du rapport Brundtland, selon lequel le développement n'a de sens que si il est viable, ont largement été acceptées.

L'idée d'un développement viable est en soi un énorme défi pour la communauté internationale. Mais, à ce défi s'ajoute la nécessité de nous préoccuper des perturbations imposées aux écosystèmes naturels. La couche d'ozone est déjà très appauvrie. L'évacuation de déchets dangereux et toxiques est devenue une menace mondiale du fait qu'on les jette dans les océans. Nous avons déjà été les témoins de tentatives inacceptables de payer les pays en développement pour qu'ils acceptent de remplir un rôle de décharge de déchets. La pluie acide et la désertification menacent le progrès économique de plusieurs continents. Le déboisement limite la capacité de l'environnement de se guérir, mais surtout notre atmosphère et notre climat même sont menacés.

Le rétablissement de l'équilibre dans tous ces domaines exigera une action très importante sur l'économie mondiale.

Je ne crois pas que toute l'étendue de ces actions soit bien comprise du grand public de nos pays. Il est temps que les hommes et les femmes de tous les pays prennent le temps de réfléchir. Il est temps de reconnaître que nous aggravons tous et tous les jours les problèmes de l'environnement, et que tout se paye. En définitive, nous devons tous contribuer aux solutions, et cela exigera un très grand changement politique partout dans le monde.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

A ce propos, je voudrais rendre hommage à la prévoyance des Premiers Ministres des Pays-Bas, de la France et de la Norvège qui, en mars dernier, ont réuni 24 chefs de gouvernement pour envisager des solutions. J'ai eu le privilège de représenter la Nouvelle-Zélande à cette réunion. Nous avons adopté la Déclaration de La Haye. Ce document prévoyait le développement de nouveaux principes importants de droit international pour protéger l'environnement mondial.

Que cela signifie-t-il dans la pratique? Le Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques et ses groupes de travail s'en occupent en détail, mais il me semble que pour l'avenir il y a deux messages très clairs : premièrement, si l'on veut prendre des mesures efficaces pour réduire les émissions à effets de serre, des mesures économiques radicales s'imposeront; deuxièmement, comme le dit clairement la Déclaration de La Haye, des changements institutionnels considérables s'imposeront.

Quant aux mesures économiques, elles seront particulièrement radicales pour les théoriciens économiques de nombreux pays, dont la Nouvelle-Zélande. Comme vous êtes nombreux à le savoir, mon gouvernement a réformé de manière radicale l'économie de la Nouvelle-Zélande. Il a éliminé les subventions, déréglementé l'activité commerciale et inversé les effets paralysants d'une intervention gouvernementale inutile dans l'économie. Cela s'est révélé une bonne médecine économique.

Mais il est évident, d'après les effets sur l'environnement, que la définition d'"intervention gouvernementale nécessaire" devra changer. La Nouvelle-Zélande a du reste commencé à appliquer des interventions pour protéger l'environnement mondial. Premièrement, il y a eu l'application du Protocole de Montréal en 1988. Deuxièmement, je vais bientôt présenter à notre parlement des textes législatifs prévoyant d'aller au-delà du Protocole de Montréal. D'ici à 1994, nous réduirons la consommation de chlorofluorocarbone pour qu'elle n'atteigne plus que 5 % du niveau de celle de 1986, et nous l'éliminerons complètement d'ici à l'an 2000. Troisièmement, pour ce qui est de nos politiques nationales de gestion des ressources, j'ai demandé que l'on révise toutes nos lois relatives à l'utilisation des terres, des eaux, des minéraux, à la pollution et aux substances dangereuses. Des mesures législatives pour réformer radicalement tous ces secteurs seront soumises à notre parlement d'ici à la fin de l'année. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande fera du développement viable le principe directeur des décisions qu'il prendra dans chacun de ces secteurs.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

Mais il est évident que ces interventions ne sont rien si on considère ce qu'il faudra faire pour lutter contre l'effet de serre. Je sais qu'il existe encore beaucoup de facteurs inconnus en ce qui concerne l'effet de serre, mais tout montre qu'il est absolument indispensable d'agir.

Une action effective exigera des mesures propres à réduire le gaz carbonique et d'autres émissions industrielles. Nous devons examiner les moyens d'encourager des mesures telles que le reboisement qui absorbera le gaz carbonique. Et nous devons songer à l'utilisation de l'énergie qui aura des incidences sur les activités économiques et le développement dans toutes nos économies.

Mais il y a des solutions de même qu'il y a des problèmes. Des améliorations radicales dans l'efficacité de l'énergie et dans la conservation d'énergie se justifient sur les plans de l'économie et de l'environnement. Mais ces mesures, à elles seules, ne suffiront pas. Les Nations Unies devront peut-être même envisager, dans les limites des techniques actuelles et si l'on veut un développement viable, la possibilité d'effectuer un rationnement. Autrement dit, l'humanité est arrivée au point de son histoire où un développement viable n'est possible que si "le droit de polluer" est alloué selon des critères convenus. La Nouvelle-Zélande serait la première à reconnaître que cette idée est inquiétante, d'autant plus inquiétante du fait de ses effets possibles sur les aspirations du monde en développement au développement économique et social.

La Nouvelle-Zélande se rend compte que nous ne pourrions pas résoudre les problèmes de l'environnement mondial à moins de travailler simultanément et de manière coordonnée pour éliminer la pauvreté. Un développement viable, dans son sens véritable, exigera une action destinée à alléger les fardeaux de la dette, à libéraliser le commerce multilatéral, à favoriser les flots d'aide au développement sans conditions supplémentaires. Le fardeau de l'amélioration de l'environnement mondial doit être partagé par nous tous, et partagé de manière équitable. Ce qui veut dire que certains qui sont déjà aux étapes les plus avancées du développement devront assumer la plus grande partie du fardeau.

De toute évidence, nous sommes en présence d'une tâche de négociation extrêmement complexe. Elle exige un équilibre entre toute une gamme de jugements techniques, scientifiques et politiques qui doivent être rattachés à des politiques internationales en matière d'économie, de commerce et d'assistance. Cette tâche exige une vue d'ensemble très délicate et coordonnée. Par définition elle dépasse le mandat de toute institution existante.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

Cela m'amène à mon deuxième point : la réforme institutionnelle. Nous savons qu'un certain nombre de propositions visant la réforme institutionnelle ont été débattues ces derniers temps. Elles vont d'une nouvelle forme de Conseil de sécurité à une institution ad hoc avec une portée et un mandat limités. Nous savons aussi que les mécanismes existants - Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat, Union internationale pour la préservation de la nature et des ressources naturelles, etc. - doivent se voir donner la marche de manoeuvre et l'appui nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions pendant que nous débattons de la réforme institutionnelle envisagée.

Nous convenons que cette réforme doit avoir un caractère évolutif. Mais peut-être avons-nous besoin d'une déclaration des Nations Unies sur l'environnement et, en tout cas, d'une vision nette et pertinente. Car si d'ici à 1992 les institutions existantes ne jouent pas adéquatement leur rôle, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devra examiner carrément la question vitale de la réforme institutionnelle. La question ne disparaîtra pas; nous devons la régler. De l'avis de la Nouvelle-Zélande, la réponse traditionnelle du droit international : la mise au point de nouvelles normes juridiques internationales par petites mesures progressives, dont chacune devra ultérieurement être ratifiée par tous les pays, n'est plus appropriée pour faire face aux problèmes très complexes de l'environnement à l'avenir.

Il est temps d'innover et, institutionnellement parlant, de franchir une étape conceptuelle. Nous jugeons nécessaire de créer, au sein du système des Nations Unies, un nouvel organe que l'on pourrait peut-être appeler Conseil pour la protection de l'environnement. Les Nations Unies ont déjà un Conseil de sécurité. Nous avons également un Conseil économique et social et un Conseil de tutelle. Nous avons deux chapitres de la Charte des Nations Unies consacrés au règlement des différends et au maintien de la paix. Nous avons un chapitre énonçant les règles et les principes relatifs aux territoires non autonomes.

Nul doute que si l'on rédigeait la Charte aujourd'hui, nombreux seraient ceux à réclamer l'inclusion, au sein du système des Nations Unies, d'un organe chargé de prendre des décisions contraignantes à propos des problèmes mondiaux liés à l'environnement.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

Selon nous, seule une institution dotée de ce mandat pourrait jouir du respect et de l'autorité indispensables pour être efficace. Le meilleur moyen d'y parvenir serait peut-être d'inclure dans la Charte des Nations Unies un nouveau chapitre concernant l'environnement. Une autre option serait une importante déclaration de principe adoptée par les Nations Unies. Mais nous n'envisageons certainement pas qu'un organe quelconque remplace le PNUE. Le PNUE rassemble toute une somme de connaissances scientifiques et techniques d'importance vitale. Il a fait la preuve de son savoir-faire et de son habileté à mettre au point et à exécuter des programmes pour analyser les problèmes mondiaux et pour appuyer les activités opérationnelles au niveau régional. C'est là une fonction vitale. Le PNUE ne doit pas seulement continuer son travail; il doit jouer un plus grand rôle pour ce qui est de fournir des conseils scientifiques, techniques et de politique. Il est possible que le PNUE doive être intégré dans la nouvelle structure. Toutefois, le lien institutionnel manquant est l'équivalent d'un organe législatif. Nous envisagerions le nouveau conseil pour la protection de l'environnement comme devenant le point, à l'intérieur du système des Nations Unies, reliant les courants de conseils économiques et écologiques. Il remplirait une fonction qui, actuellement, disparaît dans les fissures des mandats de toutes les organisations existantes. Il aurait la responsabilité de prendre des décisions coordonnées quant à des politiques viables de protection de l'environnement mondial. Il aurait pouvoir de prendre des décisions contraignantes. Et pour que les décisions soient contraignantes, il faudrait que la composition du conseil soit très large, englobant peut-être tous les Membres des Nations Unies. Mais l'essentiel, c'est que le conseil ait le pouvoir d'agir et pas simplement de parler.

Il faudra bientôt adopter une nouvelle mesure audacieuse dans le développement des structures des Nations Unies. Nous devons montrer que les Nations Unies sont prêtes à relever les nouveaux défis en changeant l'Organisation elle-même de manière à faire face aux besoins de l'humanité au siècle prochain.

En 1945, la Charte est née de la conviction que les horreurs de la seconde guerre mondiale ne devaient jamais se reproduire. Le défi écologique auquel nous sommes confrontés aujourd'hui peut être tout aussi dévastateur pour l'humanité. Espérons que nous avons tiré les enseignements du passé et qu'il sera possible de mettre en place, maintenant, des institutions efficaces plutôt que de répéter la triste expérience de la Société des Nations, institution bien intentionnée mais mal

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

adaptée. Si nous attendons qu'un désastre écologique se soit déjà produit, il sera peut-être trop tard.

Je voudrais conclure en citant l'un de mes prédécesseurs, le Premier Ministre Peter Fraser qui, le 1er mai 1945, a déclaré ce qui suit lors de l'adoption de la Charte actuelle à San Francisco :

"L'échec de la Société des Nations qui fut l'une des plus nobles conceptions de l'histoire de l'humanité, a constitué un échec moral au passif des gouvernements de cette institution et il n'est pas dû à un défaut fondamental du mécanisme de la Société des Nations elle-même. Celle-ci a échoué parce que ses membres n'ont pas voulu accomplir ce à quoi ils s'étaient engagés. Elle a échoué à cause du recul qui a été enregistré dans la moralité publique... Elle a échoué parce que le souci de l'opportunité a remplacé celui de la moralité.

Je tiens par conséquent à souligner que, si à l'avenir, nous n'avons pas suffisamment de force et de droiture morale pour rester fidèles à nos engagements et à nos principes, toutes les procédures prévues dans la nouvelle organisation resteront sans effet; les souffrances et les sacrifices de nos peuples ne nous serviront à rien et toutes les existences de ceux qui sont morts dans ce combat pour la sécurité et la liberté auront été sacrifiées en vain."

Ces paroles viennent solennellement nous rappeler à tous qu'en définitive il ne s'agit pas seulement d'institutions, de conventions et de protocoles. En dernière analyse, le fléau de la pollution, tout comme le fléau de la guerre, nous détruira à moins que nous ne soyons prêts à faire passer les principes avant l'opportunité. Il faut des remèdes énergiques pour une planète malade. Nous n'avons pas le choix, et si nous n'agissons pas nous n'aurons pas d'avenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Nouvelle-Zélande de son importante déclaration.

M. Geoffrey Palmer, Premier Ministre de Nouvelle-Zélande, est escorté de la tribune.

M. WIJERATNE (Sri Lanka) (parle en Sinhala; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation) : En ma qualité de ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, je viens pour la première fois à l'Assemblée générale où j'ai le plaisir de prendre la parole au nom de mon pays.

M. Wijeratne (Sri Lanka)

(L'orateur poursuit en anglais)

Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple de Sri Lanka, qu'il me soit permis de féliciter M. Joseph Garba de son élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et de lui exprimer tous mes vœux. Sri Lanka entretient des relations étroites et cordiales avec le Nigéria, non seulement au niveau bilatéral, mais aussi dans le cadre du Mouvement non aligné et du Commonwealth, où nous coopérons étroitement.

De même, je souhaite dire combien nous apprécions la manière dont son prédécesseur, M. Dante Caputo, Ministre des relations extérieures de l'Argentine, a présidé les travaux de la quarante-troisième session.

M. Wijeratne (Sri Lanka)

Je voudrais saisir cette occasion pour transmettre à l'Ambassadeur Garba les félicitations et les meilleurs voeux de S. E. M. Ranasinghe Premedasa, Président du Sri Lanka, et, par son intermédiaire, les transmettre à tous les éminents représentants réunis ici aujourd'hui.

Nous vivons à une époque de changement, une époque d'incertitude, mais aussi de promesse et d'espoir. Chacun d'entre nous, puissant ou faible, doit relever le défi que présente ce changement. En tant qu'Etats indépendants, nous devons fournir, à titre individuel, dans le domaine national, des possibilités égales, la liberté et le soutien requis pour que nos citoyens puissent réaliser leurs aspirations. En tant que communauté mondiale, nous devons répondre collectivement au défi que représente une évolution internationale rapide et conduire nos relations politiques et économiques réciproques de façon à assurer le bien-être de toute la communauté mondiale.

Le lien entre les activités quotidiennes dans nos nations et les événements mondiaux plus vastes est mis clairement en exergue à chaque session de l'Assemblée générale. Ici, chaque représentant présente devant ce parlement des nations les espoirs et les attentes qui habitent son peuple, de même que les craintes et les déceptions qui compromettent sa sécurité et son bien-être. Il apparaît clairement dans ces exposés que ce qui ne peut pas être réalisé par la plupart d'entre nous par des efforts individuels et séparés doit être abordé dans le cadre d'entreprises conjointes, dans la coopération internationale. Nos options nationales sont souvent circonscrites par des éléments qui transcendent nos frontières nationales. Cela est tout aussi vrai des questions politiques et économiques.

Les pays en développement comme le mien sont affectés par les transformations très importantes qui se produisent actuellement dans les relations économiques internationales. La science et la technologie bouleversent les structures traditionnelles d'activité et de production industrielles. Les systèmes économiques centralement planifiés sont radicalement restructurés, la prise de décisions est décentralisée et la liberté économique encouragée. Un processus d'intégration ou de globalisation qui transcende les frontières nationales transforme fondamentalement les marchés financiers et autres. L'intégration de certains secteurs clés de l'économie mondiale a mené à une diffusion du pouvoir économique et à l'apparition de nouveaux centres d'influence. L'année 1992

M. Wijeratne (Sri Lanka)

introduira une nouvelle force économique. Dans le cadre du relâchement des tensions politiques, la coopération entre des systèmes dont on pensait qu'ils étaient irréconciliables renforce encore le processus d'intégration. La production économique mondiale en 1988 s'est accrue davantage que prévu. Les échanges et les investissements internationaux se sont développés vigoureusement.

Le nombre de pays en développement dont le taux de croissance excède 5 % a également augmenté, mais pour la plupart des pays en développement dont les économies ont bénéficié de loin de ces tendances, l'environnement économique est resté défavorable, voire hostile. Les taux de croissance ont stagné ou enregistré un déclin. Les prix des produits des pays en développement ont fluctué aux dépens de ces pays. Alors que les prix de nos produits étaient compétitifs, beaucoup ont enregistré des pertes dans leurs recettes globales, car ils ont dû affronter des obstacles de quotas, de barrières tarifaires et non tarifaires et autres restrictions qui limitent l'accès aux marchés.

On peut épiloguer sur les règlements du GATT et sur les engagements souscrits lors de l'Uruguay Round visant à instaurer un système global équitable d'échanges commerciaux. La réalité, toutefois, est qu'en pourcentage, la part des pays en développement dans les échanges commerciaux internationaux est passée de 25 % au début des années 80 à moins de 20 % l'année écoulée. Le commerce est un élément vital pour les pays en développement.

Lors de la Conférence au sommet des pays non alignés à Belgrade, à laquelle j'ai assisté, les dirigeants de plus de 100 Etats ont insisté sur la nécessité absolue de voir suffisamment refléter les intérêts des pays en développement dans les secteurs qui ont une importance spéciale pour eux, tels que les textiles et les vêtements, les produits agricoles et tropicaux et les produits basés sur les ressources naturelles.

Il est indispensable d'exercer des efforts soutenus, y compris au sein de la CNUCED, pour stabiliser les prix des produits de base à un niveau suffisamment rémunérateur. Des prix de produits de base raisonnables et un accès équitable aux marchés pour les produits des pays en développement seraient mieux venus que l'assistance. Ce dont les pays en développement ont besoin, c'est de recettes d'exportations stables et prévisibles, qu'ils pourraient utiliser pour combattre la pauvreté et le besoin.

Le Sri Lanka a mis au point des méthodes novatrices pour soulager la pauvreté en cherchant à utiliser les énergies de production latentes et la riche créativité

M. Wijeratne (Sri Lanka)

des couches mêmes de notre population qui sont les plus gravement touchées. Ces couches de notre population ont trop longtemps été considérées comme dépendantes. Le mouvement Janasaviya, comme on l'appelle, a été mis sur pied pour encourager environ un million de familles pauvres à participer à l'effort de production national qui pourrait même éventuellement impliquer leur entrée dans le secteur de l'exportation.

L'un des éléments principaux de la société qui rend la pauvreté particulièrement inexorable est le nombre de sans-abri. Taudis, bidonvilles et autres logements indignes de l'homme sont le lot de millions de gens dans le monde en développement d'aujourd'hui. C'est profondément conscient que l'investissement dans les logements implique nécessairement le désinvestissement dans la pauvreté, que mon président, S. E. Ranasinghe Premadasa, premier ministre à l'époque, a proposé à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer une année internationale pour favoriser l'habitat pour les sans-abri dans le monde. La communauté internationale a répondu à son appel, et 1987 est devenue l'Année internationale du logement pour les sans-abri.

Dans le cadre de notre réponse au défi que présente le soulagement de la pauvreté au Sri Lanka, nous avons pris de nombreuses mesures pour encourager nos programmes de logement. Un programme de construction de 100 000 logements a été mené à bien. Il a été suivi d'un programme de construction d'un million de logements. Nous sommes maintenant engagés dans le développement et la mise en oeuvre d'un autre programme de construction d'un million et demi de logements. Nous poursuivons ces programmes. Nous relèverons sans cesse nos objectifs. En tant que pays qui a proposé des mesures internationales pour mettre fin au fléau des sans-abri, nous nous sommes engagés à réaliser, avant l'année prévue, l'objectif des Nations Unies en vue de fournir un abri pour tous d'ici à l'an 2000.

Une nouvelle initiative envisagée par le Sri Lanka porte sur la mise en valeur des ressources des océans. Malgré la riche promesse de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de nombreux pays en développement n'ont pas encore eu accès à tout son potentiel par suite d'une prise de conscience insuffisante et du manque de capacités nationales dans le domaine des océans. Ma délégation espère présenter une initiative aux sessions de cette année dont l'objectif est un effort à l'échelon mondial en vue de réaliser les bénéfices de la mise en valeur des océans. Le Sri Lanka compte sur vos suggestions et votre soutien.

M. Wijeratne (Sri Lanka)

Dans un climat économique défavorable, les pays en développement, qui doivent faire face à l'impératif politique et social consistant à assurer le bien-être de leurs peuples, continuent de s'enliser toujours plus profondément et mortellement dans l'endettement. La dette extérieure des pays en développement dépasse actuellement 1 milliard 320 millions de dollars. Le niveau astronomique atteint par l'endettement et les coefficients exorbitants du service de la dette ont épuisé les économies de nombreux pays en développement. En fait, la situation s'est tellement détériorée que les sorties nettes de capitaux du monde en développement vers les économies des pays développés dépassent désormais les transfusions d'aide tellement vantées. Au niveau de l'ensemble des pays en développement importateurs de capitaux, 1989 marquera la septième année consécutive de ces transferts négatifs.

Sri Lanka, qui se trouve relativement mieux placée, connaît cependant un coefficient du service de la dette qui atteint actuellement 28,7 % et ne cesse d'augmenter, réduisant ainsi à néant les progrès réalisés en matière de promotion des recettes d'exportation. Cela entraîne également une limitation des ressources consacrées à l'investissement et une régression de la maintenance et du développement de l'infrastructure et entrave les progrès à long terme de l'économie.

Les pays en développement ont également négocié l'assistance et l'appui fournis par les principales institutions financières multilatérales à des programmes économiques concertés visant à corriger la situation ou axés vers le développement. Ce type d'appui, qui a certainement été d'un grand secours, n'a pas toujours pu s'obtenir sans que le bénéficiaire n'ait à payer une lourde facture en monnaie politique ou sociale. L'assistance et l'appui n'ont été consentis que sur la base du consentement préalable de l'Etat bénéficiaire à se conformer fidèlement à certaines ordonnances politiques. Le procédé est bien connu : restructuration des secteurs de l'économie; soumission à des taux de change réalistes - autrement dit, dévaluation effective; libéralisation des règlements d'importation; mesures d'austérité budgétaires entraînant nécessairement une réduction ou la suppression des subventions à la consommation et autres avantages sociaux qui protégeaient les pauvres; rationalisation du secteur public et, peut-être, privatisation.

La fourniture d'aide par les institutions multilatérales est inévitablement assortie de conditions strictes. Le respect de ces conditions entraîne souvent pour la population des fardeaux économiques et sociaux insupportables et, partant, une réelle possibilité d'agitation politique, de troubles et même de violence. Le non-respect, d'un autre côté, peut très bien signifier une interruption, voire une

M. Wijeratne (Sri Lanka)

coupure de l'assistance fournie par l'institution concernée. Il risque également de ternir l'image du pays, de le rendre moins "digne" de l'assistance qui lui est prêtée, avec toutes les conséquences que cela entraîne pour ses relations bilatérales avec les pays donateurs. Ici également, le lien entre les réalités politiques et les exigences économiques devient extrêmement évident. Les institutions multilatérales feraient bien de tenir pleinement compte des retombées politiques et sociales qui menacent un pays ploquant déjà sous le lourd fardeau des conditions qui lui sont imposées.

Sri Lanka, avec une population qui devrait atteindre 17 millions en 1990, a acquis son indépendance il y a 41 ans, époque où la population était de 7 millions d'habitants. La diminution radicale du taux de mortalité infantile - qui, de 140 p. 1000 avant l'indépendance est tombée à 39 p. 1000 durant les années 1980-1985 - et l'augmentation de l'espérance de vie - qui, de 42 ans au moment de l'indépendance est actuellement de plus de 70 ans - montrent le chemin accompli par Sri Lanka depuis l'indépendance. Les programmes de vaccination des enfants entrepris à Sri Lanka avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, atteindront leurs objectifs bien avant la date prévue de décembre 1990. Un réseau moderne de services d'assistance publique a été mis à la disposition de la population - enseignement gratuit, services médicaux gratuits, denrées alimentaires de base et transports subventionnés. Une réduction partielle de certains de ces services, due en partie à l'environnement externe que j'ai décrit, des espoirs grandissants et révolutionnaires et un ensemble d'autres facteurs politiques et sociaux ont conduit à la frustration et à des troubles, spécialement au sein de notre jeunesse, politiquement active, qui constitue 44 % de la population de Sri Lanka. Ces frustrations ont donné naissance à des opinions radicales très marquées, ce qui a eu pour effet de créer un tragique état de violence dans notre société. Un dialogue politique, auquel toutes les parties ont été invitées à participer, est en cours afin d'essayer de concilier les divergences et de s'attaquer aux problèmes actuels et d'assurer rapidement un retour à la normale dans l'île. Il convient de différencier cette situation des événements douloureux qui ont propulsé Sri Lanka en première page des journaux, au début des années 80.

M. Wijeratne (Sri Lanka)

Jointe à des considérations ethniques, une situation dangereuse a vu le jour dans la partie septentrionale de l'île. Des groupes militants violents appartenant à une minorité ethnique, les Tamouls, ont eu recours au terrorisme et à la violence pour arriver à leurs fins. En 1987, il est arrivé un moment où, tenu de régler certains aspects d'un problème qui transcende ses rives, Sri Lanka a signé le Traité indo-sri lankais de juillet 1987. Une certaine stabilité a suivi immédiatement la signature du Traité, lorsque les groupes militants ont consenti à renoncer à la violence et à entamer des négociations pacifiques pour obtenir gain de cause. Cette période n'a été que trop brève. Malgré la présence des forces de maintien de la paix dépêchées à Sri Lanka en vertu du Traité, une ère de violence et de brutalité insensées a repris, au cours de laquelle la population civile a terriblement souffert.

Un appel a été lancé à tous les groupes militants par le Président de Sri Lanka, les invitant à participer au processus démocratique pacifique. Le Liberation Tigers of Tamil Eelam (LITE) a réagi positivement, et le Gouvernement sri lankais s'emploie actuellement à poursuivre les négociations avec ses représentants.

Le Gouvernement sri lankais a étudié avec intérêt l'initiative présentée par le Gouvernement de la République des Maldives, qui a proposé qu'un mécanisme soit constitué, dans le cadre des Nations Unies, pour soutenir l'indépendance des petits Etats au cas où leur sécurité se trouverait menacée. La menace contre les petits Etats peut venir de l'extérieur; le plus souvent, elle prend la forme d'une ingérence ou d'une intervention dans les affaires intérieures des petits Etats. En tant que pays en développement, la plupart d'entre nous sommes confrontés à des problèmes d'intégration et de consolidation nationales. La garantie de la cohésion et de l'harmonie sociales est un autre problème auquel nous avons à faire face. C'est par l'évolution de notre propre vie nationale que nous devons nous attaquer à tous ces problèmes et les résoudre. Les apports extérieurs empoisonnent dangereusement les problèmes en jeu. En fait, c'est l'appui extérieur fourni aux groupes dissidents qui, ces dernières années, a exacerbé la violence et l'insécurité de la vie dans le Nord et l'Est de Sri Lanka. Cet appui a militarisé leur campagne; il a transformé un conflit essentiellement domestique en un conflit ayant des ramifications internationales. Il a ajouté une nouvelle dimension à l'agonie des peuples de cette région.

M. Wijeratne (Sri Lanka)

La Conférence au sommet des pays non alignés réunis à Belgrade a examiné la question du terrorisme international sous toutes ses formes. Les chefs d'Etat présents au Sommet ont fait observer que le terrorisme compromet l'intégrité territoriale et la sécurité mêmes des Etats. Ils ont invité tous les Etats à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international : obligations de s'abstenir d'organiser, d'encourager, d'aider - ou de participer - à des actes de terrorisme dans d'autres Etats, ou de consentir aux activités menées à l'intérieur de leur territoire qui favorisent la perpétration de ces actes. Un lien insidieux existe entre le terrorisme international, le trafic des stupéfiants et le commerce illicite des armes. La survie même de la Colombie en tant qu'Etat est compromise par le fléau maléfique de la drogue. Nous nous réjouissons des efforts déployés par le Président et le Gouvernement colombiens pour combattre ce fléau. La communauté des nations doit, en permanence, s'attaquer à la trinité impie du terrorisme, du trafic de stupéfiants et du commerce illicite des armes. Le Sommet des Etats non alignés de Belgrade a appuyé en principe la convocation d'une conférence des Nations Unies qui s'emploierait notamment à définir le terrorisme de manière à le distinguer de la lutte légitime de libération nationale des peuples - lutte qui se poursuit résolument en Palestine et en Afrique du Sud.

M. Wijeratne (Sri Lanka)

Comme la violence et l'insécurité continuent de sévir dans la région du Moyen-Orient, la convocation de la Conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, est appuyée universellement. La question de Palestine est toujours au centre de l'agitation actuelle au Moyen-Orient. Un règlement global n'est pas possible sans le rétablissement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et le retrait d'Israël des territoires arabes et palestiniens occupés. Alors seulement des dispositions pourront garantir la sécurité de tous les Etats de la région à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

En Afrique australe, le système abhorré de l'apartheid perpètre d'odieux actes de violence et de répression contre le peuple noir majoritaire d'Afrique du Sud. Le régime raciste continue de déstabiliser ses voisins africains indépendants. L'apartheid ne peut pas être réformé. Seule une action décisive de la communauté internationale, qui n'exclue pas l'imposition de sanctions obligatoires, peut faire s'écrouler l'édifice maléfique de l'apartheid.

En Namibie, après avoir surmonté plusieurs obstacles, nous pouvons nous féliciter cette année des mesures mises en place en vue de l'application du Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Sri Lanka attend impatiemment de pouvoir accueillir bientôt la Namibie en tant que membre à part entière de cette organisation.

Plus près de mon pays, en Asie du Sud-Ouest, nous nous félicitons du retrait des troupes étrangères d'Afghanistan. Cependant, nous notons avec inquiétude que la paix n'a pas été totalement restaurée dans ce pays. Le libre exercice du droit à l'autodétermination par tout le peuple afghan et le retour, dans des conditions de sécurité et d'honneur, des réfugiés afghans sont indispensables à tout règlement politique global du problème.

En Asie du Sud-Est, nous estimons que le conflit et la tension ne peuvent être relâchés que sur la base du retrait des forces étrangères et de l'exercice, par le peuple du Cambodge, de son droit de décider librement de sa destinée sans pression extérieure.

La présence continue des forces d'occupation étrangères dans la République de Chypre empêche une solution durable de tous les aspects du problème. Sri Lanka appuie fermement l'indépendance, l'intégrité territoriale et le statut de non-aligné

M. Wijeratne (Sri Lanka)

de Chypre. Nous encourageons le Secrétaire général des Nations Unies à poursuivre sa mission de bons offices et nous lançons un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles coopèrent avec lui dans un esprit constructif.

J'ai évoqué brièvement un certain nombre de questions qui sont inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis plusieurs années. Malgré tous les obstacles qui nous empêchent de trouver une solution à ce problème, il y a grandement lieu d'espérer.

Dans un sens plus général, le nouveau lien de coopération entre les Etats-Unis et l'Union soviétique a apaisé les tensions, en particulier en Europe. Les Etats non alignés ont eu la possibilité d'évaluer cette évolution de la situation au cours de leur conférence au sommet, qui s'est tenue en Yougoslavie.

Dans le domaine du désarmement, les perspectives de progrès sont réelles. Le traité FNI sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire est une étape importante dans le long voyage que nous venons d'entreprendre. La menace de la destruction nucléaire n'a pas encore été éliminée et nous suivons avec intérêt les négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de la réduction de leurs arsenaux nucléaires offensifs stratégiques. Il est essentiel d'élargir ce processus pour y faire participer d'autres Etats dotés d'armes nucléaires et pour en fin de compte arriver à l'élimination complète de ces armes de destruction. Entre-temps, une interdiction globale et immédiate des essais nucléaires demeure l'une des priorités les plus importantes du désarmement et Sri Lanka est l'un des 40 Etats qui ont entrepris une action afin de convoquer une conférence d'amendement qui convertirait le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 en un traité d'interdiction complète. Cela augmenterait également la crédibilité du régime de non-prolifération nucléaire à la veille de la Conférence d'examen.

En tant que membre de la Conférence du désarmement, Sri Lanka soutient fermement que cette négociation multilatérale unique ne doit pas retarder le démarrage de négociations importantes sur toutes les questions liées au désarmement nucléaire et sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous prions instamment la Conférence de terminer ses travaux en adoptant une convention complète et mondiale sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction.

M. Wijeratne (Sri Lanka)

Sri Lanka se félicite de l'initiative annoncée par le Président des Etats-Unis, M. George Bush, de détruire toutes les armes chimiques au cours de la prochaine décennie. Le Ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Chevardnadze, a le même désir de se débarrasser de ces armes barbares. Voilà qui est de bon augure pour toute l'humanité.

Enfin, je voudrais brièvement parler de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. L'Assemblée générale, par une décision de consensus, a demandé la convocation de la Conférence sur l'océan Indien en 1990 à Colombo, Sri Lanka, afin de réaliser les objectifs contenus dans la Déclaration et examinés par les Etats du littoral et de l'arrière-pays lors de leur réunion en 1979. Les chefs d'Etat des pays non alignés, à leur neuvième Sommet tenu à Belgrade, ont demandé l'entière et active participation à la Conférence des membres permanents du Conseil de sécurité et des usagers maritimes principaux de l'Océan dont la coopération est essentielle pour le succès de la Conférence. Nous prions instamment tous les Etats intéressés de terminer les travaux préparatoires de la Conférence afin d'assurer sa convocation en 1990.

L'ordre du jour de cette quarante-quatrième session comporte un grand nombre de points très variés, y compris ceux qui présentent un caractère économique, politique, culturel et humanitaire. Pourtant ces points sont liés par une relation intrinsèque, ce qui rend très difficile leur examen séparé. Un thème revient souvent dans notre débat : la nécessité d'adopter des approches globales et coordonnées, qui transcendent les frontières nationales. Par exemple, les enfants du monde représentent l'espoir et l'avenir de la planète. Le concept d'un sommet mondial pour les enfants, appuyé par un certain nombre de dirigeants dans le monde, y compris le Président de mon pays, exige un engagement global et un soutien universel. Les possibilités et les options offertes à un Etat donné en matière d'action unilatérale sont de plus en plus limitées. Tout ceci souligne l'interdépendance humaine.

Malgré nos différences de grandeur et de puissance, nous devons tous partager une planète unique et ses ressources. Ceci exige que les affaires entre les nations soient organisées de façon à assurer au moins notre survie, sans même

M. Wijeratne (Sri Lanka)

parler de développement ni de progrès. La poursuite cynique d'intérêts nationaux égoïstes par le déploiement inéquitable de la force politique, militaire ou économique empêchera la réalisation de nos objectifs communs. L'interdépendance doit par conséquent servir de catalyseur en vue d'une coopération sur la base du principe de l'égalité souveraine des Etats, sur lequel se fonde notre organisation.

M. BONGO (Gabon) : Les sessions de l'Assemblée générale de notre organisation offrent aux responsables gouvernementaux que nous sommes l'opportunité solennelle tant de donner le sentiment de nos pays respectifs sur l'état du monde que de nous interroger sur les perspectives de son devenir. Je suis pour ma part particulièrement honoré de prendre la parole à l'Assemblée, du haut de cette tribune, pour la toute première fois, au nom du Gabon, mon pays.

Je voudrais tout d'abord m'acquitter de l'agréable devoir de présenter à M. le Président Joseph Garba, Représentant permanent du Nigéria auprès des Nations Unies, au nom de S. E. El Hadj Omar Bongo et au mien propre, les chaleureuses et fraternelles félicitations du peuple gabonais tout entier pour sa brillante élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Cette marque de confiance témoigne assurément de l'estime dont il jouit parmi nous, autant qu'elle rend hommage à ses éminentes qualités d'homme particulièrement averti des questions internationales, comme le démontre, entre autres, son engagement au sein du Comité spécial contre l'apartheid qu'il préside. Il peut être assuré que la délégation gabonaise à ces assises est animée de la ferme volonté d'apporter sa sincère contribution à la réussite des travaux de celles-ci. Ma délégation reste convaincue que les délibérations de notre auguste assemblée s'inscriront, sous sa présidence, dans le droit fil des principes et objectifs définis par la Charte de notre organisation, en vue de l'avènement d'un monde juste et équitable. Nous associerons à ces mêmes félicitations les membres du Bureau qui participent, à ses côtés, au succès de nos assises.

Il nous plaît de saisir cette occasion pour remercier son prédécesseur à ce poste, M. Dante Caputo, de la République d'Argentine, et l'ensemble de son bureau pour le travail inestimable accompli au cours de la quarante-troisième session.

A M. le Secrétaire général, Javier Pérez de Cuéllar, mon pays rend un hommage mérité pour l'abnégation, le talent et l'entier dévouement avec lesquels il s'acquitte des devoirs de sa lourde tâche. Je citerai, en guise d'illustration, sa récente visite en Afrique australe, ainsi que sa participation tant au vingt-cinquième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qu'au neuvième Sommet du Mouvement des pays non alignés.

Forte de l'expérience acquise au travers des épreuves et des bouleversements intervenus sur la scène internationale depuis sa création, notre organisation est, aujourd'hui encore plus qu'hier, consciente de sa place et de ses responsabilités dans la réalisation du destin de l'humanité.

M. Bongo (Gabon)

Chacun doit, dès lors, prendre conscience de la nécessité, pour tous les membres, de participer, en son sein, aux décisions mondiales, car l'ONU demeure assurément le centre où s'harmonisent les efforts des nations vers des fins communes.

La signature de l'accord américano-soviétique le 8 décembre 1987 sur le démantèlement des fusées nucléaires à portée intermédiaire, les conclusions du Sommet de Belgrade de septembre dernier et la volonté, réaffirmée à cette occasion par les pays non alignés, d'oeuvrer à la construction d'un monde meilleur, les toutes récentes propositions américaine et soviétique en vue de l'élimination des armes chimiques, et l'action inlassable de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines ont fait naître un climat de détente et de confiance réellement propice au règlement pacifique des conflits régionaux.

Il en va ainsi de l'Afghanistan, au sujet duquel le Gabon souhaite que suite aux Accords de Genève, d'une part, et au retrait des troupes étrangères, d'autre part, un consensus international et national se dégage pour permettre au peuple afghan d'exprimer ses aspirations légitimes et de consacrer l'essentiel de ses ressources à la reconstruction de son pays, sans ingérence extérieure d'aucune sorte.

En ce qui concerne le Cambodge, il est aisé de relever avec intérêt le rôle joué par les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) à travers les réunions de Jakarta et l'heureuse initiative de paix de la France, qui aura abouti à la création de trois commissions dites de contrôle, de garantie et des réfugiés, ainsi qu'à celle d'un Comité ad hoc.

La mission d'exploration et d'information du Secrétaire général au Cambodge de même que la mise en place d'un mécanisme de contrôle international constituent non seulement un dispositif utile, mais aussi et surtout un préalable au retour de la paix dans ce pays.

Pour ce qui concerne la péninsule coréenne, mon pays a toujours milité en faveur d'une réunification pacifique, dans le cadre d'une concertation sincère qui prenne en compte la volonté du peuple coréen tout entier, condition nécessaire à une représentation authentique de celui-ci au sein de notre organisation.

Tirant avantage de ce climat général de détente, les parties au conflit Iran-Iraq ont accepté de négocier à Genève, sur la base de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons que nous en féliciter, tout en exhortant cependant les deux parties à s'engager à apporter tout leur concours au Secrétaire

M. Bongo (Gabon)

général, en vue de l'application complète de ladite résolution. Elles n'en affirmeront que d'autant leur volonté réelle de paix.

S'agissant de la crise du Proche-Orient, mon pays s'en est toujours tenu aux vues selon lesquelles son règlement passe nécessairement par le retrait total et inconditionnel d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, la reconnaissance de jure de l'OLP comme seul et unique représentant du peuple palestinien et le libre exercice par ce dernier de son droit à l'autodétermination, y compris celui de disposer d'un Etat aux frontières internationalement reconnues.

Le Gabon souscrit donc pleinement à l'idée d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient, sous l'égide de l'ONU, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'OLP. Je me félicite ici de l'excellence des relations que l'Etat de Palestine entretient avec mon pays, toutes choses matérialisées par l'ouverture dès 1986, à Libreville, d'une représentation diplomatique palestinienne.

L'on ne saurait parler de la situation au Proche-Orient sans évoquer le douloureux problème libanais. Car, au-delà du déchirement vécu par tout un peuple depuis plus de 15 ans, c'est la survie du Liban qui devrait nous préoccuper aujourd'hui. Dans cette optique, le Gabon se félicite de la reprise des travaux du Comité tripartite de la Ligue arabe sur le Liban, qui devrait s'inscrire dans le cadre d'une action diplomatique d'envergure, et appuie ses efforts pour trouver une solution durable à ce véritable drame humain.

En ce qui concerne la situation en Amérique centrale, le Gabon salue la conclusion des Accords d'Esquipulas II et de Tela qui ouvrent la voie au retour de la paix dans cette région. Il se félicite par ailleurs du ferme soutien apporté par le Conseil de sécurité auxdits accords, lequel soutien devrait faciliter la réalisation des objectifs définis dans ce plan.

Je ne pourrais conclure cette partie de mon intervention sans évoquer les conflits qui secouent encore notre cher continent, l'Afrique.

A propos du différend frontalier tchado-libyen, les chefs d'Etat et de gouvernement ont, lors du vingt-cinquième Sommet de l'OUA, renouvelé le mandat du Comité ad hoc que préside mon pays depuis 1977. Il me plaît de souligner à cet égard que la récente conclusion à Alger de l'accord-cadre sur le règlement du différend frontalier Tchad-Libye est l'aboutissement normal des initiatives multiformes du Comité ad hoc et de son président, et la proposition de

M. Bongo (Gabon)

S. E. El Hadj Omar Bongo, lors du vingt-quatrième Sommet de l'OUA, de privilégier, comme préalable indispensable à la paix, la création d'un climat de confiance entre les deux pays et d'une dynamique de dialogue, par le rapprochement des deux parties au différend, aura assurément été, de toutes, la plus significative.

La question angolaise a, elle aussi, fait l'objet de la part des chefs d'Etat de la sous-région, dont le Président de la République gabonaise, d'un examen approfondi au terme duquel ils ont réaffirmé leur ferme soutien au plan de paix et de réconciliation en Angola, formulé dans les déclarations de Gbadolite.

M. Bongo (Gabon)

Au plan international, le Gabon exprime sa satisfaction aux pays qui ont fourni des observateurs militaires, des fonctionnaires internationaux et toute l'assistance technique aux Nations Unies, pour la mission de vérification en Angola.

S'agissant de la Namibie, mon pays se félicite de la mise en oeuvre du Plan de l'ONU pour l'indépendance de ce territoire. Il exprime par ailleurs, toute son appréciation au Secrétaire général pour les efforts déployés dans le cadre des résolutions 629 (1989) et 632 (1989) du Conseil de sécurité et invite les autorités sud-africaines à collaborer utilement avec le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition, en vue de leur application. Enfin, il sait gré au Conseil de sécurité pour sa vigilance manifestée récemment à travers la résolution 640 (1989), par laquelle il exige de toutes les parties concernées, en particulier l'Afrique du Sud, de se conformer notamment aux dispositions de sa résolution 435 (1978).

Le processus de l'accession de la Namibie à une souveraineté internationale trop longtemps remise est aujourd'hui irréversible. Les manoeuvres désespérées d'intimidation vis-à-vis de la population civile, et les attentats perpétrés contre les dirigeants de la courageuse SWAPO, toutes menées ourdies par la minorité des tenants d'une vision passéiste et anachronique de l'histoire, ne sauraient retarder, encore moins arrêter sa mise en oeuvre.

La situation en Namibie ne constitue pas, loin s'en faut, la seule source de tension en Afrique australe. L'apartheid, érigé au rang de crime contre l'humanité, en est une, assurément plus considérable.

C'est pourquoi, bien plus encore que par le passé, et en considération de l'évolution politique actuelle, fruit de l'action soutenue des forces de changement à l'intérieur de l'Afrique du Sud et des pressions extérieures, le Gabon mon pays, exige la levée de l'état d'urgence et la libération de tous les prisonniers politiques, au premier rang desquels Nelson Mandela. En outre, il demande à ceux qui soutiennent encore ce régime, d'admettre l'évidence, et de prêter leur concours à l'éradication définitive de ce système honni.

Je ne terminerai pas mon propos sur la situation politique en Afrique, sans évoquer la question toujours d'actualité de l'île comorienne de Mayotte. Le Gabon réaffirme sa solidarité avec le peuple frère des Comores et réitère sa volonté de poursuivre les efforts déjà engagés en vue du retour de l'île comorienne de Mayotte au sein de la mère patrie.

M. Bongo (Gabon)

Pour en venir aux questions économiques internationales, nous rappellerons que diverses instances se sont réunies pour en débattre. Je citerai, entre autres, le Comité intérimaire du Fonds monétaire international, réuni à Washington le 31 mars 1989, que le Gabon a présidé, et le dernier Sommet des sept pays les plus industrialisés tenu tout récemment à Paris.

Si l'on assiste pour 1988 et 1989 à une légère amélioration des déséquilibres internationaux, force est cependant de constater que les pays en développement n'en ont tiré qu'un bien mince bénéfice.

La tendance des transferts nets négatifs de nos pays en faveur du monde industrialisé et des institutions financières internationales, tout autant que la détérioration des termes de l'échange, la hausse des taux d'intérêt internationaux et la diminution du produit intérieur brut de nos différents pays, en sont la parfaite illustration.

S'agissant du délicat problème de la dette qui atteignait déjà en 1988, selon des estimations de la Banque mondiale, la somme démesurée de 1 milliard 245 millions de dollars pour l'ensemble des pays en développement, dont 230 milliards pour les seuls pays africains, il est notoire que le niveau actuel de son service en absorbant une part croissante de nos recettes d'exportation et budgétaires sape les efforts d'ajustement, et constitue pour les perspectives de développement de nos pays, une entrave majeure.

Malgré les rééchelonnements consentis par leurs créanciers, nos pays n'ont pu encore améliorer de façon sensible, leurs ratios financiers.

Les pays africains en particulier, ont même mis en place, avec l'assistance des institutions financières internationales, des programmes d'ajustement structurel pour faire face à leur lourd endettement. Le Gouvernement gabonais a, pour sa part, institué, dans ce cadre, et dès 1986, un programme d'ajustement ayant pour objectif d'une part, de remédier aux déséquilibres à moyen terme, tant intérieurs qu'extérieurs, et d'autre part, de réduire la vulnérabilité du pays face aux fluctuations du prix du baril de pétrole.

Ces efforts n'ont cependant pas, il faut l'admettre, amené tous les résultats escomptés.

Ainsi, prenant conscience des raisons de ces distorsions, les pays africains préconisent-ils, dans le cadre de l'OUA, une démarche d'ensemble visant à une adéquation des plans d'ajustement structurel aux spécificités des pays intéressés.

M. Bongo (Gabon)

Cette approche est conforme aux orientations suggérées par le "Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques" CARPAS, soumis en juillet dernier à la 50e session du Conseil des ministres de l'OUA qui l'a adopté, par le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

Le Gabon demande donc que notre assemblée adopte à son tour le "CARPAS", et souhaite que le Comité de développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, ainsi que le Groupe des 24, lui emboîtent le pas.

Par ailleurs, mon pays note avec intérêt, l'initiative américaine dite "plan Brady" et l'annonce faite par le Président François Mitterrand à Dakar de l'annulation de la dette publique de 35 pays africains. Bien que le Gabon et les autres pays dits à revenu intermédiaire ne soient pas bénéficiaires de cette dernière mesure, ces initiatives dont il faut espérer qu'elles aboutiront à des apports additionnels de ressources, constituent cependant de réels motifs de satisfaction. En tous les cas, elles sont significatives de l'émergence d'un esprit de solidarité entre le Nord et le Sud.

Le Gabon, pour sa part, espère en conséquence voir adopter des dispositions tendant à réduire le volume et à alléger le service de la dette commerciale.

Dans cet esprit, mon pays exhorte la communauté des créanciers à se montrer impartiale, en instaurant une plus grande équité dans le traitement de la dette. Je saisis cette opportunité pour saluer le Gouvernement canadien, pour l'initiative récemment prise d'annuler la dette des pays africains à revenu intermédiaire.

De manière générale, l'ensemble des économies des pays en développement n'enregistrera pas une croissance réelle, tant que les prix des produits primaires ne bénéficieront pas d'une rémunération qui prenne en compte l'évolution des prix des produits manufacturés, et la morosité des marchés internationaux.

La détente internationale que l'on s'accorde à souligner, et les efforts consentis pour le développement de nos pays, visent à procurer à l'homme un cadre de vie meilleur dans un environnement sain.

Or, s'agissant justement de l'environnement, ces périls du monde moderne que sont l'intolérable pollution atmosphérique d'origine industrielle, le réchauffement de la planète et l'effet de serre, le dépérissement de la couche d'ozone, le déversement et le stockage des déchets de toutes sortes, pour ne citer que ceux-là, interpellent aujourd'hui la conscience universelle.

M. Bongo (Gabon)

Face donc à ce qui apparaît comme une bien forte rançon du progrès, mon pays a adopté des mesures qui, à terme, devraient en atténuer les répercussions sur sa population. Il s'agit en particulier de l'institution, au sein du Ministère de l'environnement et de la protection de la nature, d'un centre national antipollution, de la mise sur pied d'une politique de recyclage et de traitement des déchets d'origine nationale et des programmes d'aménagement et de préservation des ressources vivantes par le reboisement de zones spécifiques.

C'est dans cet esprit, du reste, qu'au niveau international, mon pays se félicite de la récente décision de la Banque mondiale d'intégrer la notion de protection de l'environnement dans les projets de développement dont elle assure le financement. Il appuie tout autant l'idée de la convocation, en 1992, d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement "Un Développement qui permette de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs".

Outre les craintes suscitées par la dégradation de notre environnement, des fléaux tels que la drogue ne minent pas moins gravement nos sociétés contemporaines. Jusque-là circonscrit à certaines régions, le spectre de cette calamité hante désormais l'ensemble du globe.

Cette situation a conduit mon pays à convoquer en juin 1989, son "premier Séminaire national sur les problèmes de la drogue". Au nombre des recommandations adoptées à l'issue de ces travaux figurent :

- La création d'un comité interministériel de lutte antidroque;
- Le développement du laboratoire de toxicologie de Libreville dans une perspective régionale et;
- La mise en place d'une législation sur l'usage et le trafic des stupéfiants, adaptée aux stipulations du Code pénal et du Code de santé publique.

M. Bongo (Gabon)

Ces recommandations que l'on pourrait rapprocher des mesures décidées dans le même sens par le Président des Etats-Unis d'une part, ainsi que le plan annoncé par le Secrétaire général de notre organisation d'autre part, contribueront, nous l'espérons, à juguler ce fléau de notre temps.

Encore que de tous les fléaux auxquels le monde est confronté, le Sida est celui qui assurément frappe le plus les imaginations. Sa fulgurante progression, autant que les ravages qu'il cause, ne laissent pas d'impressionner.

Nos pays, dont les infrastructures sanitaires restent encore à parfaire, sont particulièrement préoccupés par cette menace et suivent donc avec grand intérêt les efforts déployés par les chercheurs du monde entier afin de lui trouver un remède.

Le Gabon en particulier, dispose avec le Centre international de recherches médicales de Franceville, d'une structure en recherches médicales avancées qui a organisé, il y a quelque temps, un colloque sur le Sida. Il a la ferme volonté de continuer, par ce mécanisme, d'apporter sa contribution à la lutte contre cette terrible maladie, en espérant voir s'intensifier et se diversifier les échanges avec les structures équivalentes du reste du monde.

Les pays en développement engagés avec les institutions financières internationales dans des programmes d'ajustement structurel ne sauraient laisser dans l'ombre les conséquences qui en découlent pour les couches les plus défavorisées de leurs populations, notamment les risques de dérapages sociaux dont la paix et la détente internationales ne manqueraient pas de souffrir.

C'est en cela qu'après "l'Initiative de Bamako", les propositions de l'UNICEF d'oeuvrer en faveur d'un "ajustement à visage humain", unique voie par laquelle nos pays peuvent espérer l'amorce d'un développement, ont été accueillies favorablement.

Si les efforts entrepris ces dernières années en faveur de la détente internationale sont dignes d'éloges, il me paraît néanmoins nécessaire d'appeler l'attention de notre assemblée sur le fait que son instauration progressive n'a pas encore entraîné des transformations notables dans les relations internationales.

Exigence de notre temps, la détente ne saurait se concevoir en termes d'immobilisme, de répit que s'accorderaient les grandes puissances. Bien au contraire, par la dynamique qui la sous-tend, la détente se doit de servir la cause de la paix universelle.

M. Bongo (Gabon)

Notre communauté de destin nous fait obligation d'en assurer la gestion de façon collective afin de réaliser l'un des desseins majeurs de notre organisation, à savoir "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

Plus que jamais, il est temps d'agir avec détermination pour y parvenir. Notre organisation a tant d'engagements à tenir que seule cette perspective permettrait la réalisation de cet idéal qu'est la paix, et autour duquel s'articule toute la politique du Gabon.

Paix, justice et concorde en Afrique et dans le reste du monde, tel est le message que le Gabon, mon pays, a tenu, par ma voix et du haut de cette tribune, à adresser à cette auguste assemblée.

M. AL-NUAIMI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, au nom des Emirats arabes unis, j'ai le grand plaisir de vous adresser mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection est l'expression de la reconnaissance de la communauté internationale envers votre pays pour son rôle constructif en Afrique et dans d'autres régions du monde. Elle est également un hommage à vos talents de diplomate.

C'est également pour moi un grand plaisir de remercier sincèrement votre prédécesseur, l'ancien ministre des affaires étrangères de l'Argentine, qui a présidé avec tant d'intelligence et de sagesse la session précédente.

Je tiens également à saisir cette occasion pour réaffirmer que mon pays fait entièrement confiance au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar et pour lui exprimer notre reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés pour résoudre les problèmes et les conflits internationaux.

Ce mois de septembre a marqué le cinquantième anniversaire de la seconde guerre mondiale. Les ravages et les destructions causés par cette guerre ont été quasi universels.

C'est ce qui a amené les fondateurs de l'Organisation à rédiger la Charte des Nations Unies, à instaurer les mécanismes de l'Organisation et un code d'éthique international qui, s'il était appliqué et respecté, préviendrait l'éclatement de guerres et de conflits armés. La Charte des Nations Unies interdit le recours à la guerre et à la force, sauf en cas de légitime défense. Les Membres fondateurs visaient la création d'un nouvel ordre international fondé sur la paix et la sécurité aussi bien que l'instauration de l'égalité et de la justice universelles.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Les années qui ont suivi la création des Nations Unies se sont caractérisées par l'absence de guerre entre les grandes puissances. Ainsi, l'humanité a été préservée de la catastrophe que serait la destruction à l'échelle de la planète. Cependant, cela n'a pas empêché nombre de guerres et de conflits dans le tiers monde. Il convient de souligner que tous ces différends ont une dimension internationale. Par conséquent, ces problèmes ne sauraient être résolus en l'absence d'un climat international positif. C'est pourquoi le monde entier accueille avec satisfaction la détente actuelle entre les deux superpuissances. Cette détente a eu des conséquences positives pour certains différends et conflits internationaux. Nous espérons sincèrement qu'aucun conflit régional n'échappera à l'atmosphère constructive et à la plus grande ouverture qui existe entre l'Est et l'Ouest.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous féliciter des accords intervenus récemment entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous sommes fermement convaincus qu'ils renforceront le processus de détente et notre foi dans la possibilité de préserver l'humanité de la menace des armes de destruction massive.

Il ne faudrait pas que les principes et concepts fondamentaux, notamment le droit à l'autodétermination, pâtissent du fait de ces événements et du nouveau climat international positif qui augure bien de l'entente mutuelle entre les peuples du monde. L'enthousiasme avec lequel nous accueillons la détente ne doit pas nous faire oublier les droits fondamentaux des peuples qui luttent pour l'indépendance politique nationale et l'indépendance économique. Il y a des peuples qui luttent contre la discrimination raciale, comme en Afrique du Sud, et des peuples qui sont victimes de l'occupation militaire étrangère, comme en Palestine. La paix et l'entente internationales ne sauraient durer si elles ne servent que les intérêts de certaines parties au détriment des autres; si tel était le cas, nous sèmerions les graines de la tension pour les générations futures.

Si l'histoire peut servir de guide, nous pouvons envisager l'avenir avec l'espoir que l'actuelle politique de détente conduira à une entente durable. La réalisation de cet objectif changera les attitudes et les valeurs actuelles, et le progrès, la stabilité et la prospérité deviendront des domaines de compétition et le développement économique et social deviendra un droit universel et une réalité partout. Nous espérons aussi que le fait de comprendre nous permettra de nous attaquer aux nouveaux problèmes dangereux, tels que la pollution et la toxicomanie, qui menacent toutes les nations, grandes et petites, et tous les individus, riches ou pauvres.

Nous nous retrouvons ici tous les ans pour discuter de nos problèmes et de nos préoccupations. Nos priorités peuvent différer selon notre situation géographique, nos intérêts économiques et politiques ou nos convictions religieuses, mais malgré ces différences nous aspirons tous à un monde libéré des menaces, de la persécution et de l'injustice, un monde dans lequel nous partagerons nos espoirs et nos épreuves respectifs. Dans ce contexte, nous aimerions partager avec les représentants les préoccupations de la région à laquelle nous appartenons.

Notre région connaît des problèmes de longue date comme celui de Palestine et tous ceux qui en découlent, qui font du Moyen-Orient une région de tension permanente, mais aussi de nouveaux problèmes comme la guerre Iran-Iraq et ses

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

répercussions. Plus d'un an s'est écoulé depuis qu'est intervenu le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq. Les Emirats arabes unis ont été parmi les premiers à se féliciter de cet événement important. Nous voyons dans le cessez-le-feu la première mesure devant conduire au règlement de tous les problèmes essentiels qui séparent les deux pays et à la recherche d'un règlement juste et pacifique qui tienne compte des droits légitimes des deux pays.

Le blocage des négociations - en d'autres termes, la situation actuelle de ni guerre ni paix - ne sert les intérêts d'aucun de ces pays. Nous souhaitons tous vivement le rétablissement de la paix dans la région. En conséquence, nous espérons qu'une nouvelle série de négociations directes commencera bientôt. Tout en nous félicitant du rôle et des efforts du Secrétaire général, il nous incombe de presser les deux parties de surmonter les obstacles existants pour faire avancer le processus de paix vers le but souhaité.

Le problème de Palestine est peut-être sans précédent dans l'histoire politique moderne. Plusieurs guerres et de nombreuses tentatives politiques n'ont pas permis de trouver un règlement définitif et de rétablir la paix dans cette région du monde.

En passant en revue l'évolution de ce problème, nos sommes atterrés par l'ampleur des ressources et des énergies gaspillées dans les efforts entrepris pour le résoudre. Cependant, la question, dans son essence, est claire. Le problème réside dans la tentative de priver un peuple de sa terre et d'oblitérer son identité nationale. Il n'est pas de jour qu'Israël ne trouve de nouvelles excuses et de nouveaux prétextes pour empêcher le peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et priver la région de paix et de stabilité.

Le peuple palestinien, représenté par l'Organisation de libération de la Palestine, a réagi de façon constructive et avec un grand sens des responsabilités face au nouveau climat international, comme en témoigne l'initiative de paix lancée par le Conseil national de Palestine lors de sa réunion à Alger, en novembre 1988. En continuant de poursuivre son rêve du grand Israël et d'appliquer la théorie raciste sioniste, Israël ne fait que perpétuer son complexe psychologique et sa logique cordue. J'en veux pour preuve le plan électoral proposé par le Premier Ministre israélien concernant la Rive orientale et la bande de Gaza, qui prévoit les conditions suivantes : que les élections ne doivent pas aboutir à des négociations avec l'Organisation de libération de la Palestine, ni au retrait des

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

forces d'occupation israéliennes des territoires occupés, ni à l'exercice du droit à l'autodétermination par les Palestiniens.

Le Premier Ministre israélien a également insisté pour que les élections se déroulent sous la menace des canons des forces d'occupation israéliennes. On peut donc se demander : des élections pour qui et à quelle fin? La seule réponse logique est que la proposition du Gouvernement israélien n'est qu'une manoeuvre de propagande destinée, d'une part, à améliorer l'image d'Israël dans les sociétés démocratiques occidentales et, d'autre part, à soustraire Israël aux pressions de l'intifada et aux pressions internationales.

Au cours de ses longues années de lutte, le peuple palestinien a consenti de grands sacrifices; il a fait de plus grands sacrifices pour promouvoir les efforts de paix. On aurait tort de supposer sur la base des récents événements, que le peuple palestinien sacrifiera jamais sa terre ou son identité nationale sur l'autel d'un règlement politique injuste.

Les événements montrent à l'évidence que le peuple palestinien est déterminé à continuer de résister et de défendre sa terre grâce à sa vaillante intifada, qui va arriver au terme de sa deuxième année à la fin de la présente session. Les Palestiniens continueront leur lutte malgré l'oppression brutale de l'appareil militaire israélien et ses pratiques inhumaines, et malgré le fait que des enfants, des hommes et des femmes jeunes sont martyrisés quotidiennement sur leur sol national.

Nous sommes convaincus qu'aucun règlement ne s'avérera possible s'il ne prend pas en considération le droit du peuple palestinien à l'autodétermination nationale et à la création de son propre Etat indépendant en Palestine. Nous sommes également convaincus que la nature du problème et les circonstances dans lesquelles il s'inscrit rendront impossible tout règlement hors du cadre dans lequel le problème puise son origine. De là la nécessité de tenir une conférence internationale de la paix à laquelle participeraient toutes les parties, y compris l'Organisation de libération de la Palestine et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Toute initiative qui ne s'inscrirait pas dans cette démarche et qui ne viserait pas ce but est vouée à l'échec.

Il est un autre problème qui persiste dans notre région : la crise au Liban. Nous nous félicitons des résultats obtenus par le Comité tripartite arabe de haut niveau et du fait que les parties libanaises ont accepté son plan d'action. Nous

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

persistons à croire que le règlement définitif de la guerre civile libanaise passe en dernière analyse par l'entente et le dialogue entre les Libanais eux-mêmes, sur la base de la fraternité, de la tolérance et d'une volonté sincère de résoudre tous les problèmes subsistants sans faire intervenir d'éléments étrangers dans cette question de politique intérieure.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Nous en appelons à toutes les puissances étrangères influentes au Liban pour qu'elles s'abstiennent de compliquer davantage le problème libanais et mettent fin à leur intervention dans les affaires intérieures du Liban. Nous en appelons également à la communauté internationale pour qu'elle aide le Liban, à cette étape critique, à restaurer sa pleine souveraineté sur son territoire grâce à la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier de la résolution 425 (1978), où il est demandé à Israël de retirer ses forces du sud du Liban et de cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays.

Alors même que nous attendons le jour où la Namibie se joindra à nous en tant qu'Etat libre et indépendant, à même d'exercer son rôle comme membre de cet organe international après plusieurs décennies de lutte contre l'occupation du régime raciste sud-africain, nous sommes de plus en plus préoccupés par l'avenir de la majorité noire d'Afrique du Sud. Tout indique que le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud n'est toujours pas disposé à renoncer à sa politique d'apartheid et d'oppression contre la majorité noire. Nous espérons que les pressions internationales exercées contre ce régime minoritaire ne se relâcheront pas. Tous les efforts doivent se concentrer sur un seul objectif : l'éradication du racisme, la preuve ayant été faite que le racisme ne saurait être réformé et que traiter avec ce régime ne peut que le conforter dans son idéologie atroce.

La situation en Afghanistan, à Chypre et au Kampuchea exige encore d'autres efforts pour parvenir à un règlement final conformément aux vœux des populations de ces pays et aux principes de la Charte des Nations Unies. Malgré une amélioration relative, conséquence des efforts entrepris pour leur porter remède, ces problèmes sont toujours une source de tensions et de conflits.

Nous nous félicitons des efforts des Présidents des pays d'Amérique centrale pour mettre fin à une décennie de troubles et de dissension dans cette région. La participation du Secrétaire général à ces efforts est la garantie de leur succès.

En ce qui concerne le désarmement, des mesures importantes ont été prises ces deux dernières années, notamment les accords conclus avec les deux grandes alliances militaires. Ces accords sont le fruit de la détente qui se dessine entre les deux superpuissances. Bien entendu, le chemin qui reste à parcourir est encore long. Les réductions quantitatives doivent s'accompagner de réductions qualitatives. Les essais et la recherche militaires doivent également cesser car ils entraînent un trop grand gaspillage de ressources. Nous sommes partisans de

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

transférer les fonds non utilisés par suite du désarmement à des programmes de développement, en particulier dans le tiers monde.

Bien que des progrès notables aient été réalisés dans le domaine politique, l'évolution de la coopération économique internationale incite au pessimisme. Après l'effondrement de la Bourse en 1987, la situation économique mondiale s'est améliorée grâce à un accroissement du commerce et de la production, et ce contrairement aux prévisions. Toutefois, l'expansion économique mondiale s'est faite de façon asymétrique. Alors que les pays développés et industrialisés d'Asie ont connu des taux de croissance économique très élevés, les économies de l'Amérique latine et de l'Afrique se sont détériorées du fait de taux de croissance en baisse, voire négatifs. Par voie de conséquence, le fossé qui sépare les revenus par habitant des pays riches de ceux des pays pauvres continue de se creuser.

Le problème le plus délicat auquel la communauté mondiale est appelée à faire face à la veille de la prochaine décennie, est celui de la dette des pays les moins développés. Les pays en développement sont si durement touchés par les obligations de leur dette que le remboursement des intérêts à leurs créiteurs, depuis le milieu des années 80, a largement dépassé la nouvelle aide qui leur a été octroyée. En 1988, ils ont payé, rien qu'en intérêts, 50 milliards de dollars de plus qu'ils n'en ont reçu depuis sous forme d'aides. Cette situation a ruiné un peu plus les efforts déployés par les pays en développement pour mettre en oeuvre une politique de croissance économique. La dette et le remboursement de ses intérêts, simplement en termes de chiffres, soulignent la nécessité urgente de réduire la dette et, à ce propos, nous nous félicitons du plan Brady, que nous jugeons positif. Toutefois, la solution du problème de la dette est fonction du degré de coopération et des efforts conjoints des débiteurs, des créiteurs, des banques commerciales, des gouvernements nationaux et des institutions internationales.

L'instabilité qui caractérise le système financier international devrait préoccuper les décideurs politiques. Les déficits commerciaux chroniques dans les principaux pays industrialisés et l'inconsistance de leurs politiques d'ajustement mettent à mal le système financier international. Les répercussions sur les marchés financiers mondiaux du crash boursier en sont la démonstration.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

La volatilité continue des taux de change et des taux d'intérêt a miné la confiance des investisseurs et a fini par entraîner une détérioration de l'économie mondiale.

Nous pensons que le système international actuel est insuffisant pour faire face à de telles tensions, aussi devons-nous poursuivre nos efforts de restructuration des relations économiques internationales fondés sur la justice, l'égalité et l'intérêt mutuel. A cette fin, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, qui doit se tenir au printemps de 1990, fournira aux membres l'occasion inespérée de relancer le dialogue Nord-Sud et de parvenir à un accord de principe qui devra inspirer leur coopération dans les années à venir. Cette session permettrait de poser les fondations en vue de l'adoption, au plus tard en 1990, d'une Stratégie internationale du développement reposant sur un accord concret et authentique en vertu duquel toutes les nations s'engageraient à s'attaquer aux vastes problèmes de la pauvreté, du développement et de l'environnement qui assaillent notre planète.

Le débat général s'achèvera dans quelques jours, nombre de déclarations ont été faites et d'autres suivront. La plupart des pays ont témoigné leur confiance dans l'avenir et exprimé les espoirs des uns, les souffrances des autres. Faisons en sorte de préserver les acquis de la coopération internationale. En effet, notre objectif final doit être de sauvegarder l'Organisation internationale qui nous rassemble. Il est important également que lorsque nous nous réunirons l'année prochaine, nous constatons que les souffrances ont cédé le pas à l'espoir et que l'espoir est devenu réalité. Armons-nous pour cela de confiance : confiance dans nos capacités en tant qu'êtres humains, confiance les uns à l'égard des autres.

Les grands projets commencent toujours à pas comptés. Ensemble, empruntons la route qui mène à un monde où l'amour, la coopération, la sécurité et la prospérité règnent en maîtres.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à 10 minutes et celle de la

Le Président

seconde intervention à cinq minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

La parole est au représentant de la Yougoslavie.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Intervenant ce matin, le Ministre des affaires étrangères de l'Albanie a fait des allégations fausses, voire absurdes, à l'encontre de la Yougoslavie. Bien que ces allégations en tant que telles ne méritent pas que l'on y réponde, nous le ferons, car elles prouvent combien la politique de l'Albanie à l'égard de mon pays et du monde n'a en fait pas changé.

M. Pejic (Yougoslavie)

C'est une politique d'ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la Yougoslavie, une politique d'instigation au séparatisme et à l'endoctrinement menée par des citoyens de Yougoslavie de nationalité albanaise, animés de l'ambition nationaliste de créer la grande Albanie. Cette politique vise de toute évidence l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Yougoslavie. L'obsession absurde des dirigeants albanais qui nourrissent des desseins chauvinistes en vue d'établir une grande Albanie, et ce à l'encontre de toutes les normes du droit international et des tendances positives qui règnent actuellement en Europe, telles qu'elles se sont manifestées au cours du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), est à l'origine des activités menées par des groupes séparatistes qui ont créé des troubles et organisé récemment des manifestations nationalistes violentes dans la province autonome socialiste yougoslave du Kosovo. Plusieurs groupes prétendument marxistes-léninistes inspirés par l'Albanie ont été formés pour promouvoir cet objectif.

Voilà quels sont les véritables problèmes qui pèsent sur nos relations avec l'Albanie et dans les Balkans. La question est de savoir si le représentant d'un pays connu pour ses violations massives des droits de l'homme et sa répression brutale de ceux qui pensent différemment - pays qui, pendant des années, a refusé d'accéder aux instruments juridiques internationaux appropriés et d'accepter toute coopération avec la Commission des droits de l'homme et autres instances internationales dans ce domaine, a moralement le droit de donner des leçons s'agissant des droits de l'homme.

Au moment où les processus démocratiques se renforcent dans le monde et où nous déployons des efforts communs pour créer un monde de liberté, l'Albanie continue de glorifier le stalinisme et se targue d'être le seul pays athée au monde, pays qui a fermé les églises et les mosquées, interdit toute pratique et toute liberté religieuse et qui a aboli Dieu par décret officiel.

L'Albanie continue de rejeter les réalités du monde. Cela est apparu très clairement dans la déclaration faite aujourd'hui par son représentant à l'Assemblée générale, et qui contrastait avec les déclarations positives faites par l'écrasante majorité au sujet de l'évolution internationale. Il est par conséquent facile de comprendre pourquoi un pays qui n'est pas à même d'observer avec réalisme les tendances qui se dégagent dans les affaires internationales peut encore moins

M. Pejic (Yougoslavie)

évaluer positivement et objectivement l'évolution qui se produit dans sa propre région et la nécessité de coopérer et d'entretenir des relations de bon voisinage. L'Albanie servirait mieux la cause de son propre peuple et de son propre prestige international si elle garantissait à ses citoyens au moins une partie des droits civils et des libertés dont bénéficient les Albanais en Yougoslavie, à l'instar des autres peuples yougoslaves. On peut, en fait, donner un aperçu de la véritable position des Albanais en Yougoslavie en signalant qu'ils sont proportionnellement représentés dans tous les organes provinciaux et équitablement, sur la base de la parité, dans les organes et les institutions de la République de Serbie et de la Fédération yougoslave. Les Albanais sont également représentés équitablement dans les forces armées, le service diplomatique, et dans d'autres grandes institutions du système yougoslave. Des membres de nationalité albanaise ont occupé quelques-uns des postes les plus élevés dans le Gouvernement yougoslave, dont ceux de président de l'Assemblée de la Yougoslavie, de président de la Présidence de Yougoslavie - qui est le président de Yougoslavie - et de président de la Ligue des communistes de Yougoslavie.

C'est en Yougoslavie que les Albanais ont pu voir se réaliser et s'affirmer pleinement leur développement culturel et national. Il suffit de dire que l'Université de Pristina, qui accueille près de 50 000 étudiants, est une institution unique dans le monde où l'on enseigne la langue d'une minorité nationale. L'Académie des sciences, des programmes de radio et de télévision et des bibliothèques où figurent essentiellement des livres albanais, parmi lesquels nombreux sont ceux qui ne sont pas disponibles ou sont interdits pour les Albanais en Albanie, sont autant d'exemples des droits dont jouissent les Albanais au Kosovo.

Le fait est que les républiques yougoslaves et la province de Vojvodina consacrent plus d'un million de dollars au développement du Kosovo, où sur 1,7 million de résidents, 80 % sont Albanais.

La position des Albanais en Yougoslavie a été et demeure une question intérieure relevant exclusivement de la responsabilité de la Yougoslavie. Du point de vue juridique international, la Yougoslavie, qui est partie à presque tous les accords et conventions internationaux dans ce domaine - ce qui n'est certainement pas le cas de l'Albanie - respecte les libertés et les droits de l'homme fondamentaux. La Yougoslavie a non seulement respecté ces droits et normes, mais

M. Pejic (Yougoslavie)

elle est allée beaucoup plus loin dans leur application en garantissant aux Albanais, en Yougoslavie, une participation équitable sur le plan constitutionnel à la vie politique, économique et culturelle du pays.

Afin de fournir quelques éclaircissements sur la situation dans ce domaine, qu'il me soit permis de rappeler qu'avant la seconde guerre mondiale, environ 100 000 membres des minorités nationales yougoslaves résidaient en Albanie; aujourd'hui, en raison de la politique d'assimilation des autorités albanaises, et selon les données officielles du Gouvernement albanais, ils sont moins de 5 000.

La Yougoslavie a toujours estimé que le respect des droits des minorités nationales au sein de son territoire, et des minorités yougoslaves dans les pays voisins facilite le rapprochement et une meilleure compréhension mutuelle. Malheureusement, la Yougoslavie a eu une expérience très décevante à cet égard avec l'Albanie, puisque l'Albanie s'est toujours ingérée dans les affaires intérieures de la Yougoslavie, alors même que les Albanais eux-mêmes en Yougoslavie ont rejeté, à de nombreuses reprises, le souci condescendant de l'Albanie à leur égard et son offre de protection qui ne font que dissimuler d'autres desseins.

En outre, la déclaration du représentant de l'Albanie contient d'autres mensonges. Il a exagéré, à dessein, le nombre d'Albanais vivant en Yougoslavie en le portant à 3 millions, ce qui signifie qu'il l'a augmenté dans une proportion de 50 %. Il s'agit là également d'une manifestation des aspirations nationalistes de l'Albanie. Le représentant albanais a également fait une allégation scandaleuse en déclarant que des centaines de milliers d'Albanais avaient été massacrés et emprisonnés, au printemps dernier, au Kosovo. La Yougoslavie a pourtant officiellement informé la communauté internationale des mesures prises contre les actions illégales et terroristes dirigées contre l'ordre constitutionnel et contre son intégrité territoriale.

La Yougoslavie a lancé un appel à la coopération, tant bilatérale que multilatérale, parmi les pays des Balkans, fondée sur le respect et l'intérêt mutuel. La Yougoslavie a organisé la première réunion ministérielle de tous les pays des Balkans à Belgrade en 1988. Néanmoins, l'Albanie a poursuivi ses campagnes politiques organisées qui dégénèrent souvent en un soutien ouvert et en une assistance à certains groupes séparatistes, destinés à promouvoir les aspirations territoriales de l'Albanie dans certaines parties de la Yougoslavie et à créer la prétendue grande Albanie.

M. Pejic (Yougoslavie)

La déclaration faite, ce matin, par le représentant de l'Albanie montre une fois de plus que l'Albanie s'ingère de façon persistante dans les affaires intérieures de mon pays. C'est le droit souverain de chaque pays de prendre les mesures nécessaires pour protéger son ordre constitutionnel, son intégrité et sa souveraineté. La Yougoslavie l'a fait et continuera à le faire, afin de garantir, par là-même, tous les droits de toutes les populations, nationalités et minorités nationales qui vivent dans son territoire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de Haïti.

M. SAINT-PHARD (Haïti) : Faisant usage de son droit de réponse, la délégation de la République d'Haïti tient à exprimer sans équivoque sa consternation face à la mention faite par le porte-parole de la délégation de Saint-Kitts-et-Nevis au titre de la situation socio-politique actuelle d'Haïti.

Ma délégation regrette que malgré son intérêt apparent, la délégation de Saint-Kitts-et-Nevis ne soit pas au courant des informations diffusées à travers les médias et la presse internationale concernant le processus électoral en Haïti.

Afin que nul ne l'ignore à l'avenir, ma délégation prend plaisir à lire à ce micro même l'essentiel de cet échéancier publié le 24 septembre 1989 et répercuté dans Le Monde et le The New York Times, inter alia :

"Ce sont là les temps forts de ce processus électoral de l'échéancier en question : premièrement, en octobre-décembre 1989, la mise en place des structures du Conseil électoral permanent en corps autonome au niveau national, départemental et communal; de janvier à mars 1990, recensement et inscription sur les listes électorales; troisièmement, avril 1990, élection au niveau des conseils d'administration communaux en trois étapes; quatrièmement, juillet 1990, premier tour des élections municipales et législatives; 17 octobre 1990, premier tour des élections présidentielles; 11 novembre 1990, second tour des présidentielles."

Qu'il me soit donc pardonné de faire comme Saint-Paul qui disait : "Je ne cesse, bien-aimés, de vous répéter les mêmes choses et cela à salut".

M. Saint-Phard (Haïti)

Dans cette foulée, je me permets de rappeler l'avertissement de l'octogénaire Saint-Jean à ses paroissiens :

"Mes petits enfants, n'aimons point avec la langue et avec des mots, mais en action et avec sincérité." (Jean I, chapitre 3, verset 18)

Il est évident qu'Haïti aura de belles élections, conformes au goût de ses amis véritables et de ses contempteurs tout à la fois. Par contre, il est moins certain que ceux qui, présument, lui portent un intérêt réel, soient disposés à claironner avec une égale ardeur à la conscience de cette auguste assemblée les besoins sociaux, économiques, aigus et certes plus pressants, qui tiennent en otages dans leurs tenailles d'airain le peuple et le Gouvernement d'Haïti tout à la fois. Ce ne sont pas des critiques mal informées, à l'emporte-pièce et en porte-à-faux que requiert la détresse de mon pays, qui a un droit légitime à l'appui respectueux de maints pays de la planète. La prescription lucide d'une assistance économique et technique spéciale pour venir en aide à mon pays, comme le reconnaissait l'Assemblée générale il y a moins de quatre automnes, garde bien toute sa validité. Cela dit, la délégation de Haïti ne reconnaît à aucune autre délégation le privilège de lui jeter la première pierre. Longtemps après Destouches, force nous est de constater avec justesse la sagesse de ce dicton et son actualité contemporaine :

"La critique est aisée et l'art est difficile."

M. KAPLLANI (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Nous aurions pu espérer que le représentant de la Yougoslavie exposerait sincèrement et de façon réaliste les causes et les conséquences de la tragique situation que la population albanaise au Kosovo et dans d'autres parties de la Yougoslavie est forcée de subir et qu'il envisagerait des moyens de la surmonter. Mais au lieu de ça, il a choisi de déformer la réalité et est même allé plus loin en répandant des calomnies et des accusations contre l'Albanie et les Albanais.

Je ne voudrais pas manquer de respect à cette assemblée - ce qui ne serait d'aucune utilité pour le débat en général ni pour cette question en particulier - en entrant dans le détail de ce que le représentant yougoslave a dit, avant tout parce que c'était inexact et était destiné à détourner l'attention de l'Assemblée de la situation réelle au Kosovo et en Yougoslavie. En outre, ce qu'a dit le représentant yougoslave ne contribuait en rien à redresser la situation au Kosovo et en Yougoslavie. Il n'a apporté aucune solution qui permettrait de sortir le pays de la grave crise générale qui l'afflige.

M. Kapllani (Albanie)

Dans le débat général, le chef de la délégation albanaise a réaffirmé l'attitude juste et logique de la République populaire socialiste d'Albanie, qui a condamné les tragiques événements qui se sont produits au Kosovo le printemps dernier ainsi que l'usage de la violence et l'instauration de la loi martiale contre une population pacifique qui ne faisait que demander la liberté et des droits démocratiques semblables à ceux de toutes les autres nationalités de la fédération yougoslave. Il est un fait connu de tous depuis longtemps que la République populaire socialiste d'Albanie et le peuple albanais se sont toujours opposés à la violence et au terrorisme où qu'ils apparaissent, que ce soit en Afrique du Sud, en Namibie, dans les territoires arabes occupés, en Amérique centrale ou ailleurs. Il se sont de tout temps trouvés aux côtés et ont appuyé sans réserve les nations du monde lorsqu'elles ont été soumises à l'oppression.

C'est pourquoi il est hors de question que nous fermions les yeux et que nous prétendions que rien ne s'est produit, alors que nos frères de sang au Kosovo et en Yougoslavie sont soumis à la discrimination, à l'oppression, à la persécution et sont même tués pour la seule raison qu'ils ont simplement demandé leurs droits démocratiques fondamentaux et leur liberté, alors qu'ils sont privés de leur autonomie, alors qu'une population de près de 3 millions de personnes, qui ont vécu depuis des siècles sur leur propre sol ancestral et partagent maintenant la destinée des autres peuples de la Yougoslavie, est obligé d'accepter le refus de son identité nationale.

Nous avons entendu le représentant de la Yougoslavie décrire la situation au Kosovo comme un cas unique de la seule minorité ethnique au monde qui jouisse de toutes les libertés, y compris le droit de détenir la présidence de la Fédération. Mais quelque frappante et choisie que puisse être la phraséologie, elle ne peut cacher la réalité de la situation au Kosovo, qui est à la base de ce qu'a dit le représentant de la Yougoslavie.

En vérité, le Kosovo est un cas unique en ce que, par exemple, son revenu par habitant est le tiers de celui de la Serbie; en ce que le chômage dans la province est le plus élevé de la Yougoslavie, atteignant plus de 35 % de la population active; en ce que l'analphabétisme est le plus haut de la Fédération; et en ce que le Kosovo, est, à juste titre, désigné comme la partie méridionale sous-développée de la Yougoslavie.

M. Kapllani (Albanie)

Il est surprenant qu'il n'est plus maintenant fait référence à la population albanaise de Yougoslavie comme à une nationalité mais comme à une minorité ethnique, bien que tout le monde sache qu'elle occupe le troisième rang parmi les groupes les plus importants de population dans la Fédération yougoslave multinationale, après les Serbes et les Croates. Ceci est une preuve suffisante de l'estime réelle dans laquelle elle est tenue et de la place qui lui est accordée dans la Fédération yougoslave. D'où le besoin d'une bruyante propagande à propos du droit de la minorité albanaise d'occuper le siège de la présidence fédérale. Ceci n'est pas un argument suffisant pour nous convaincre que les Albanais jouissent de toutes les libertés politiques, économiques et culturelles et des autres libertés.

En outre, le fait est que cet argument a été toujours été enflé et utilisé sur le plan ethnographique comme un masque placé sur le visage de la Fédération, destiné à cacher la discrimination générale dont sont victimes les Albanais ainsi que leur statut de citoyens de seconde zone en Yougoslavie.

Le représentant de la Yougoslavie a essayé de nous faire croire que les amendements constitutionnels récemment imposés au Kosovo n'ont eu aucun effet négatif sur les droits et les libertés démocratiques du peuple albanais au Kosovo. Si nous devons le croire, ils ont au contraire fait des Albanais une nationalité privilégiée en Yougoslavie. C'est là une observation ridicule, pour ne pas dire plus. Si nous devons croire ce qu'a dit le représentant de la Yougoslavie, comment peut-il expliquer que c'est immédiatement après la promulgation de ces amendements que les responsables albanais occupant divers postes et exerçant diverses responsabilités ont été aussitôt licenciés par dizaines et par centaines et remplacés par des Serbes?

Selon des sources yougoslaves, le nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Pristina a maintenant diminué de 45 %, alors que le nombre d'élèves de nationalité serbe entrant dans les écoles secondaires a augmenté de 240 %. Plus de 300 intellectuels albanais ont été condamnés à l'isolement, avec toutes les conséquences que cela entraîne. Cette situation infamante à laquelle il est fait recours aujourd'hui en Yougoslavie contre les Albanais nous rappelle les heures sombres que l'Europe a vécues et le phénomène trop connu des desaparecidos.

Il convient de rappeler que la Ligue des écrivains et des artistes yougoslaves a qualifié de "inhumaines et antidémocratiques" toutes les mesures prises contre les étudiants et les intellectuels albanais. Qu'il nous soit permis de rappeler au

M. Kapllani (Albanie)

représentant yougoslave qu'après l'introduction des amendements qu'il qualifie de "changements démocratiques", le Kosovo et les Albanais ont connu des pogroms tels que l'Europe n'en avait plus vus depuis longtemps et avait presque oubliés. Qu'il nous suffise de mentionner que, selon des sources yougoslaves, 500 000 Albanais ont été obligés de passer par le crible des forces de police et des organes judiciaires en Yougoslavie. Et ce n'est pas en Afrique du Sud que tout ceci se passe, mais au centre de notre vieux continent européen, à la fin du XXe siècle.

Le représentant yougoslave s'est vanté que la Yougoslavie avait signé divers documents internationaux importants. Cependant, le monde juge l'attitude d'un pays non sur ce qu'il dit mais sur ce qu'il fait. Les faits parlent plus haut que les mots. Il est d'autant plus honteux pour la Yougoslavie, qui a signé de nombreux documents internationaux, y compris le pacte d'Helsinki, d'agir de façon contraire à la lettre et à l'esprit de ces documents.

Le représentant yougoslave aurait mieux fait de parler de la situation réelle au Kosovo et en Yougoslavie, car cet auditoire aurait sans aucun doute préféré entendre une explication ou un mot d'espoir à propos de la manière dont la situation allait être modifiée. Mais malheureusement, pour se défendre, il a choisi de passer à l'attaque, en parlant de violations des droits de l'homme et des croyances religieuses et de discrimination contre la minorité slave en Albanie. Le but de cette tirade de propagande, qui fait penser à une tempête dans un verre d'eau, était calomnieux et malveillant. Mais c'était également malhabile et mal calculé sur le plan politique, car la situation au Kosovo et en Yougoslavie ne s'améliorera pas en accusant et en diffamant un autre pays, ici l'Albanie, ou en distrayant l'attention de l'opinion publique de la réalité yougoslave, aussi cruelle soit-elle.

M. Kapllani (Albanie)

Pis encore, les calomnies et les accusations concernant les prétendues violations des droits de la minorité slave en Albanie, que la Yougoslavie a aussi portées contre d'autres pays voisins, non seulement sont contraires à la réalité mais n'ont rien à voir avec l'esprit constructif, le réalisme et la sagesse tant recherchés.

L'accusation concernant la prétendue ingérence de l'Albanie dans les affaires intérieures de la Yougoslavie est un argument dépassé et éculé, dépourvu de fondement et qui ne peut convaincre ni le monde ni l'opinion publique yougoslave. L'Albanie a déclaré publiquement et sans équivoque qu'elle n'a pas de revendications territoriales en Yougoslavie, qu'elle ne préconise pas le redressement des frontières et qu'elle tient à la stabilité de la Fédération yougoslave. A notre avis, il est clair que, d'une façon ou d'une autre, la déstabilisation de la Yougoslavie aurait des effets défavorables sur l'Albanie. L'histoire a montré que le sort d'un pays a souvent eu des incidences sur la situation d'un autre. Souvent nous avons dû affronter ensemble les tempêtes de l'histoire. Par conséquent, il est clair que la prétendue ingérence de l'Albanie dans les affaires intérieures de la Yougoslavie a pour but d'obliger l'Albanie à se taire, à rester silencieuse tandis que des Albanais sont opprimés et persécutés, et même écrasés par des chars, au milieu de l'Europe.

Par conséquent, l'accusation de la prétendue ingérence dans les affaires intérieures de la Yougoslavie sert à cacher la grave situation au Kosovo, qui inquiète non seulement le peuple albanais mais aussi le monde entier, y compris l'opinion publique yougoslave éclairée, qui a qualifié l'actuelle constitution yougoslave de "constitution la plus sanglante d'Europe", la constitution des chars. Cela suscite des inquiétudes graves et réelles, qui ont même été exprimées par l'opinion publique internationale, divers organes de communication, des organisations gouvernementales et parlementaires, de nombreuses institutions internationales et des personnalités politiques bien connues. Notre position au sujet des événements du Kosovo en Yougoslavie est claire. Ni la violence ni la propagande ne pourront changer l'histoire, les faits et la réalité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je regrette d'interrompre l'intervention de l'orateur, mais les 10 minutes sont écoulées. Je lui demande d'avoir l'obligeance de terminer sa déclaration.

M. KAPLLANI (Albanie) (interprétation de l'anglais) : C'est entendu, je vais terminer mon intervention.

En tant que voisin immédiat de la Yougoslavie, nous tenons à maintenir des relations de bon voisinage avec elle. Cependant, si la partie yougoslave s'entête à dire que le blanc est noir et vice versa, nous n'hésiterons pas à appeler les choses par leur nom, d'autant plus que nous sommes animés de bonnes intentions. Nous agissons selon des principes démocratiques et humains, motivés par le redressement du statut défavorable des Albanais au Kosovo et en Yougoslavie, par la stabilisation de la situation en Yougoslavie même et par une véritable amélioration des relations entre nos deux pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Yougoslavie qui souhaite faire une seconde intervention dans l'exercice de son droit de réponse.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Il doit être clair pour chacun dans cette salle qu'il s'agit là de la seconde ingérence de l'Albanie dans les affaires intérieures de la Yougoslavie, et ce que vient de dire le représentant de l'Albanie est encore pire à cet égard que ce que nous avons entendu ce matin de son ministre des affaires étrangères. A mon avis, il est clair maintenant que l'Albanie s'arroge le droit de s'ingérer directement et manifestement dans nos affaires et d'attaquer les arrangements constitutionnels de la Yougoslavie, en vue de stimuler certains groupes nationalistes au Kosovo contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Yougoslavie.

Il s'agit là d'une attaque outreucidante contre un pays voisin, d'une ingérence outreucidante dans nos arrangements et dispositions constitutionnels, demandant que la situation change. L'Assemblée n'a jamais entendu une telle demande. Voilà ce qui compromet réellement les relations entre la Yougoslavie et l'Albanie. Le représentant de l'Albanie incite les forces séparatistes, qui constituent une minorité parmi les Albanais du Kosovo, à poursuivre leur action contre le droit constitutionnel de mon pays. Voilà ce que la Yougoslavie n'acceptera jamais, et les dirigeants albanais doivent le comprendre.

Le représentant de l'Albanie a évoqué la situation économique du Kosovo. Je voudrais dire que le Kosovo et de nombreuses autres régions méridionales de la Yougoslavie sont, nous le reconnaissons, sous-développés. La région du Kosovo est historiquement sous-développée, mais j'affirme que les Albanais du Kosovo ont un niveau de vie supérieur à ceux qui vivent en Albanie.

M. Pejic (Yougoslavie)

Le véritable problème, qui gêne les Albanais, découle des changements constitutionnels intervenus récemment en Yougoslavie, grâce auxquels les républiques yougoslaves, y compris la République de la Serbie, sont devenus égaux pour ce qui est de la juridiction sur leur territoire. Voilà ce que les changements ont apporté. Bien entendu, ces changements ont également limité les activités de certaines forces séparatistes au Kosovo qui étaient encouragées par les milieux chauvinistes albanais de Tirana. C'est pourquoi ils décrient les changements constitutionnels yougoslaves.

Rien ne s'est passé. Le représentant de l'Albanie a anticipé ce que j'allais dire, à savoir qu'en vérité les droits de la nationalité albanaise - et je dis bien nationalité, non minorité - au Kosovo n'ont été limités d'aucune manière. Ce qui découle de cette position autonome du Kosovo, de ces récents changements constitutionnels, c'est que la Serbie, en tant que république dont fait partie le Kosovo, une province autonome, a le droit d'arrêter certains actes d'ingérence venant de l'extérieur ainsi que les pressions exercées contre les Serbes et les Monténégrins pour qu'ils abandonnent leur patrie et leur foyer sous les pressions des forces séparatistes et aillent vivre en Serbie afin que le Kosovo soit ethniquement dégagé pour répondre aux visées de Tirana dans le cadre de la "grande Albanie".

En ce qui concerne la "grande Albanie", je citerai quelques faits. L'Albanie n'est pas sans savoir que des cartes de la "grande Albanie" sont distribuées, avec l'intégration de larges portions de la Yougoslavie, mais l'Albanie ne s'est jamais dissociée de ces cartes, même si elle prétend n'avoir aucune aspiration territoriale. Dans son discours prononcé au huitième Congrès du Parti travailliste albanais, le regretté Enver Hoxha a dit que les Albanais en Yougoslavie ont été "arrachés de leur mère patrie". Conformément à cette position politique, la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance albanaise en novembre 1987 a eu lieu dans un climat de frénésie nationaliste, de lamentations au sujet de l'Albanie "mutilée", et d'une glorification de la lutte pour la défense de l'intégrité territoriale du pays et pour la libération du Kosovo et autres régions. Qu'est-ce là sinon des revendications agressives portant sur l'intégrité territoriale de la Yougoslavie? Voilà l'essence du problème. On se demande comment la Yougoslavie pourrait entretenir de bonnes relations et coopérer avec un voisin qui a des prétentions sur ses territoires et qui oeuvre à la déstabilisation de celui-ci.

M. Pejic (Yougoslavie)

La Yougoslavie a toujours cherché à entretenir de bonnes relations avec l'Albanie. Nous avons consenti des sacrifices même lorsqu'ils nous attaquaient il y a quelques années. Nous avons utilisé une partie de notre territoire pour la construction d'un barrage hydroélectrique du côté albanais. Nous avons construit des chemins de fer pour relier Titograd au territoire albanais afin que l'Albanie soit reliée au reste du pays.

Je suis désolé d'avoir à dire que tout cela a été vain en raison de ces attaques, attaques contre l'intégrité territoriale de la Yougoslavie. Voilà comment l'Albanie répond à notre offre d'amitié et de coopération.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Albanie, qui souhaite exercer, pour la deuxième fois, son droit de réponse.

M. KAPLLANI (Albanie) (interprétation de l'anglais) : J'estime inapproprié de répondre longuement à la deuxième déclaration faite par le représentant de la Yougoslavie dans l'exercice de son droit de réponse et d'abuser du temps de l'Assemblée en cette heure tardive, car le représentant de la Yougoslavie n'a rien dit qui soit nouveau, utile ou intéressant pour ma délégation ou pour l'Assemblée.

Il est évident que, manquant d'arguments pour défendre une cause injuste qui ne peut être défendue, mais voulant poursuivre une discussion irrationnelle, le représentant de la Yougoslavie a proféré une nouvelle série de calomnies et d'accusations absurdes et non fondées, que la délégation albanaise réfute et auxquelles elle ne veut même pas répondre.

Certains membres de l'Assemblée auront constaté sans doute que le représentant de la Yougoslavie, dans le court intervalle qui a séparé son premier droit de réponse de son deuxième, a haussé le ton de façon inadmissible contre l'Albanie. Cela montre qu'il s'est complètement écarté de la voie de la raison, de la froide logique et de la teneur d'un débat constructif et civilisé.

Le problème que la délégation albanaise a soulevé dans le cadre du débat général à l'Assemblée est un problème grave et important, qui a trait à la situation et à la destinée du troisième groupe par ordre d'importance de population en Yougoslavie. Il a trait aux droits et aux libertés démocratiques de nations et de peuples, ainsi qu'à leur émancipation économique et culturelle, qui prennent de plus en plus d'importance à l'heure actuelle. Mais le représentant de la Yougoslavie a choisi d'ignorer ce problème; il a préféré parler de trivialités et de choses qui n'existent pas; il a estimé qu'il pourrait ainsi s'en sortir à l'Assemblée et continuer de prôner une politique jusqu'ici sans issue.

La séance est levée à 19 h 45.